

MISSION 5 :
Mobilisation des ressources

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES
COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE :
LOT N° 2: SISIA à BAMENDA

TABLE DE MATIÈRE

INTRODUCTION	5
A.1 CONTEXTE DE LA MISSION.....	6
A.2 OBJECTIFS.....	7
I. POSSIBILITES DE SOURCES DE FINANCEMENT A MOBILISER.....	8
I.1 FINANCEMENT DES ACTEURS INSTITUTIONNELS	8
I.1.1 FINANCEMENT DU MINH DU.....	8
I.1.2 COMMUNAUTE URBAINE DE BAMENDA	10
I.1.3 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAMENDA 3 ^{eme} (CAB III).....	11
I.1.4 FEICOM.....	12
I.1.5 FINANCEMENT DIRECT DES BENEFICIAIRES ET DU COMITE DE RESIDENT	12
I.1.6 FINANCEMENT DES STRUCTURES DE FOURNITURE DE SERVICE	13
I.1.7 FINANCEMENT PAR LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT.....	13
I.1.8 FINANCEMENT PAR LES PARTENAIRES PRIVES / OPERATEURS ECONOMIQUES	19
I.2 TABLEAU INDICATIF PROVISoire DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES.....	20
I.3 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DE SISIA	21
I.4 CHRONOGRAMME D'INTERVENTION PRIORITAIRE (05 ANS).....	22
II. STRATEGIE MOBILISATION DES RESSOURCES	23
II.1. OUTILS DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	23
II.2. TECHNIQUES DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	23
II.2.1. La communication nationale et internationale	24
II.2.2. Les émissions sur le marché financier.....	24
II.2.3. Le recouvrement efficace des créances	24
II.2.4. Le porte à porte.....	24
II.2.5. L'affiche	24
II.3 DEFINIR LES INFORMATIONS CONTENUES SUR L'AFFICHE.....	25
II.4 TROUVER UN CONCEPT.....	25
II.5 CREER LE DESIGN.....	26
III. FICHES DES PROJETS.....	27
III.1 OBJECTIF	27
III.2 CONTEXTE	27
III.3 EXEMPLES DE FICHES DES PROJETS.....	27
CONCLUSION	31
BIBLIOGRAPHIE	32
ANNEXE.....	34



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Acteurs institutionnels et les potentiels apports	16
Tableau 2: Acteurs, estimation financière et ressources à mobiliser	20
Tableau 3: Actions prioritaire pour la mise en œuvre du projet de restructuration progressive	22

LISTE DES ACRONYMES ET AUTRES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
APD	Avant-Projet Détaillé
API :	Agence de Promotion des Investissements
APS :	Avant-Projet Sommaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BT	Basse Tension
BTP :	Bâtiments de Travaux Publics
CAB	Commune d'Arrondissement de Bamenda
C2D :	Contrat de Désendettement et de Développement
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CCE :	Commission de Constat et d'Evaluation
CDE :	Camerounaise des Eaux
CES :	Collège d'Enseignement Secondaire
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CFC :	Crédit Foncier du Cameroun
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CSI :	Centre de santé intégré
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTP :	Comité technique de pilotage
CU	Communauté Urbaine
CUB	Communauté Urbaine de Bamenda
DAO :	Dossier d'Appel d'Offre
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
DMI :	Droit de Mutation Immobilière
DPU	Documents de Planification Urbaine
DSCE :	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
DTA :	Droit de Timbre Automobile
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
ENIEG :	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
EU	Union Européenne
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale
FFOM :	Force Faiblesse opportunité et Menace
FIMAC :	Financement d'Investissement de Micro réalisation Agricole et Communautaire
FNE :	Fond National de l'Emploi
GIC :	Groupement d'Initiative Commune
GIE :	Groupement d'Initiative Economique
GIFU	Groupement d'Initiative Foncière Urbain
HT :	Haute Tension

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES
COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE :
LOT N° 2: SISIA à BAMENDA**

INS :	Institut National de la Statistique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MIHU	Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINDCAF :	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL :	Ministère de la Décentralisation et du développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT :	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animale
MINESEC :	Ministère de l'Enseignement Secondaire
MINHDU :	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINPOSTEL :	Ministère des Postes et Télécommunication
MINTP :	Ministère des Travaux Publics
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
MT :	Moyenne Tension
NAEP :	National Agricultural Extension Program
NTIC :	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAC :	Ordre National des Architectes du Cameroun
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONIGC	Ordre National des Ingénieurs de Génie-civil du Cameroun
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONUC :	Ordre National des Urbanistes du Cameroun
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PGES	Plan de Gestion Environnementale et sociale
PGU	Programme de Gouvernance Urbaine
PM :	Pour Mémoire
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PMI :	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAS :	Rien à signaler
RFA :	Redevance Forestière annuelle
SIC	Société Immobilière du Cameroun
TDL :	Taxe de Développement Local
TFPI :	Taxe Foncière sur les Propriétés Immobilières
TF :	Titre Foncier
TS :	Taxe de Stationnement
UE :	Union Européenne
VIH	Virus Immuno-déficient Humain
VRD :	Voirie et Réseaux Divers
ZAC :	Zone d'Aménagement Concertée

INTRODUCTION

Le PPAB (Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles) est un programme qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations résidentes dans les zones urbaines défavorisées. De ce fait c'est un programme qui vient proposer une nouvelle méthode concourant à atténuer les effets du cadre de vie indécents sur le vécu quotidien des populations.

Actuellement ce programme est à sa deuxième phase et consiste à élaborer les études de restructuration/rénovation ponctuées par des projets concrets contribuant à relever le niveau de vie des populations de la zone d'étude. C'est dans cette optique qu'il a été adopté l'étude en vue de la restructuration du quartier sous structuré de Sisia à Bamenda faisant partir du lot 2 dudit marché.

Dans le processus de réalisation de l'étude citée ci-dessus, il a été défini cinq missions qui ont permis de répondre aux objectifs de l'étude. Ces missions portent sur :

- Mission 1 : Diagnostic ;
- Mission 2 : Etude des marchés des opérations immobilières ;
- Mission 3 : Etude de faisabilité ;
- Mission 4 : Etude technique des programmes d'aménagement ;
- **Mission 5 : Mobilisation des ressources.**

Le développement du contenu de ces missions aux travers des rapports 1, 2, 3 et 4 précédents, a balisé la schématisation vers la solution à apporter pour résoudre ce problème de précarité dans le quartier anarchique de Sisia. En effet, Les missions étant interdépendantes, nous avons commencé par la première mission qui situait et définissait le cadre d'évolution du projet. Ainsi donc, le rapport 1 a traité du diagnostic complet de la zone d'étude. Le rapport 2 portant sur les possibilités d'études du marché des opérations immobilières a permis de ressortir les différents acteurs immobiliers, mais aussi une série d'analyses des apports divers que ce soit au niveau de la Communauté Urbaine de Bamenda, de la Commune d'arrondissement de Bamenda 3, des populations du quartier Sisia et des différents acteurs immobiliers de la ville. En sus, ce rapport nous a clarifiés sur la situation du marché foncier dans la ville et surtout, dans la zone du projet. Ce marché immobilier qui se manifeste par les transactions sur des parcelles de terre, des immeubles bâtis, des logements, des locaux pour commerce et bureaux. A suivi, logiquement au rapport numéro 2, le livrable numéro 3. Ce dernier a traité de la faisabilité technique, organisationnelle, opérationnelle et financière du projet de restructuration du quartier Sisia. Il a retracé les grandes lignes justifiant le succès d'une démarche d'une telle envergure dans le quartier, mais aussi l'apport que pouvait avoir les autorités, les populations pour le succès de ladite opération. Enfin, il a balisé l'aménagement du quartier précaire de

Sisia et analyser les deux sites de recasement affectés pour la réussite du processus. Pour clore ce grand ensemble, le rapport 4 a vu le jour. Il s'inscrit dans une logique de continuité des précédents et plus particulièrement de la mission (3) dont l'objectif était l'étude de faisabilité de l'opération de restructuration dans le quartier Sisia. Il détermine de ce fait, les différents programmes d'interventions assortis des modalités techniques, institutionnelles, financières, sociales et environnementales de la mise en œuvre du plan de restructuration du quartier Sisia et de l'aménagement du site de recasement adopté et localisé à 7,6 km de Sisia, le long de l'axe de Bambili au niveau du quartier Mbung.

Le présent rapport, comptant pour la phase 5 de l'étude, porte sur la mobilisation des ressources en vue de faciliter l'opération d'aménagement du quartier anarchique de Sisia et son site de recasement de Mbung. De ce fait, il est question d'élaborer une stratégie et des outils marketing en vue de la recherche de financements au travers des fiches projets détaillées et simplifiées, des appels à manifestation d'intérêt à publier dans les grandes revues économiques, et enfin des potentielles sources de financement externes (ONG et autres organes de financement). L'ensemble de ces financements sont d'ordres nationaux voire internationaux. Aucune restriction n'est admise. En outre, il est envisagé la possibilité que certains de ces financements soient pris en charge par les populations bénéficiaires, soit individuellement soit collectivement avec l'application des pratiques telles que la copropriété.

A.1 CONTEXTE DE LA MISSION

Le quartier sous structuré de Sisia a été classé par l'étude sur l'identification du stock des bidonvilles dans les 14 communautés urbaines du Cameroun, suivant l'étude de cas appliquée à Bamenda, comme un des dix quartiers les plus précaires que comptent la ville, selon le marché n°035/AONR/MINHDU/CMPM/15 portant sur l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des bidonvilles au Cameroun, passé après appel d'offres restreint du MINHDU. A sa suite, une étude du PPAB élaborée par ERA-Cameroun en 2015, a analysée la possibilité d'effectuer une opération foncière dans le quartier Sisia afin d'assainir ce milieu de vie populaire. C'est en continuité de cette dernière que l'étude sur la rénovation/restructuration de Sisia à Bamenda 3 a vu le jour. L'étude tirant vers la fin, en effet, le présent rapport porte sur le livrable numéro 5, dernier de l'étude. Il est question de formaliser les différentes solutions envisagées par les précédents rapports, en garantissant une politique efficace de recherche de financement, afin de résorber la précarité du quartier Sisia et d'améliorer les conditions de vie des populations résidentes.

A.2 OBJECTIFS

L'objectif de cette mission est de mettre sur pied d'une stratégie ou des outils marketing de mobilisation des ressources. De manière spécifique elle consiste à :

- Elaborer une stratégie marketing efficace et rentable ;
- Examiner les possibilités de sources de financement à mobiliser ;
- Doter le quartier anarchique de Sisia d'affiche de communication dynamique pour la recherche de financement ;
- Procéder à l'élaboration des fiches de projets détaillées et simplifiées ;
- Concevoir des appels à manifestation d'intérêt à publier dans les grandes revues économiques
- Etc.

A l'issue de l'analyse des programmes d'intervention prioritaires illustrés dans le tome 2 de la mission 4, il a été estimé plusieurs zones d'intervention avec des coûts afférents pour la réussite de l'opération de restructuration progressive du quartier Sisia et d'aménagement de son site de recasement à Mbung. Pour ce faire, une pluralité d'acteurs a été définie et les échéances d'intervention réciproques établies. Le but de la section suivante serait donc de définir le rôle que chacun desdits acteurs est susceptibles de jouer dans la recherche des financements nécessaires à la bonne marche du projet.

I. POSSIBILITES DE SOURCES DE FINANCEMENT A MOBILISER

Cette section aborde les différents acteurs identifiés et surtout le rôle joué par chacun dans la matérialisation et réussite du projet de restructuration progressive du quartier précaire de Sisia et l'aménagement du lotissement de recasement de Mbung à Bamenda 3. Le montant total des financements nécessaires pour la restructuration du quartier Sisia à Bamenda, est estimé approximativement à 21 082 750 000 francs CFA dans l'option de base qui n'intègre pas le programme de promotion immobilière et les coûts non quantifiables. En effet, l'évaluation de ces derniers dépend des fluctuations du marché et de certains aléas qui ne peuvent être résolus qu'au moment opportun.

Pour ce faire, plusieurs sources de financement sont susceptibles d'être mobilisées et cela nécessite l'intervention d'une pluralité d'acteurs. Le financement dans ce cadre doit être mixte pour faciliter la levée de fonds nécessaires à la réalisation du projet.

De ce fait, le financement peut provenir de différents secteurs tels que :

- Les ressources de l'Etat au travers de ses démembrements ;
- Les ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ;
- Les ressources des partenaires techniques financiers (PTF) ;
- Etc.

A cela on peut ajouter l'apport des populations bénéficiaires et d'autres acteurs publics au rayon d'action minime.

I.1 FINANCEMENT DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Dans cette rubrique nous distinguerons les contributions des acteurs institutionnels suivants : le MINH DU, le MINDCAF, le MINTP, le MINDDEVEL, le MINFI, le MINEPAT, le MINEE (plus concessionnaires) et le FEICOM en premier ressort. En deuxième ressort ceux à caractère de Collectivité Territoriale Décentralisée dont : la Communauté Urbaine de Bamenda et la Commune d'Arrondissement de Bamenda 3. Mais aussi, les structures telles que l'API, CFC, MAETUR, SIC etc. qui pourront apporter leurs assistances techniques à l'opérationnalisation du projet.

I.1.1 FINANCEMENT DU MINH DU

Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINH DU) en sa qualité de porteur de ce programme devra assurer la mobilisation des financements de l'Etat. Il sera accompagné par les autres ministères de tutelles suivant l'aménagement institué (MINDCAF, MINTP etc.). Le montant total des actions à prendre en charge par l'Etat est de 18 005 000 000 FCFA pendant toute la période du projet, dont 2 milliards de FCFA forfaitaire pour les indemnisation des ménages touchés pendant l'élargissement des voies existantes,

l'aménagement des voies nouvelles et la libéralisation des zones à risque, les berges des cours d'eau et les zones de projet de construction. Le reste des financements servira principalement à assurer la libéralisation des emprises, la sécurisation des talus, ainsi que les terrassements généraux, l'apport des remblais dans la zone marécageuse, ainsi que l'aménagement de l'espace vert associé ; la réhabilitation de la route nationale ainsi que la sécurisation de ses abords.

Au-delà, de ces investissements ayant pignon sur rue à Sisia, il est prévu que le MINH DU finance l'aménagement et le lotissement du site de recasement de Mbung prévus dans le projet avec comme partenaire le MINDCAF et la MAETUR, ainsi que la réalisation de la voirie (ouverture de la voie d'accès au site en priorité d'ici 2020) et réseau divers associés de l'ensemble du lotissement. Ce financement de 3 920 000 000 de FCFA permettra de dégager 640 parcelles dont 10 seront affectées aux administrations et les 630 restantes réparties comme suit : 400 parcelles de 150 m², 200 parcelles de 300 m² et 30 parcelles de 1000 m². La mise en place du lotissement de recasement de Mbung est un préalable pour la réalisation des autres activités du plan de restructuration proprement dit de Sisia, car une partie de la population ne sera pas reloger sur site.

En effet, le problème des indemnités des ménages touchés par le projet est un préalable indispensable pour engager l'ouverture des voiries et la sécurisation des emprises. Le terrain prévu pour la réalisation de ce lotissement est du ressort de la Communauté Urbaine de Bamenda et, est quasiment libre de toute occupation à l'heure de l'étude (2017). La réalisation de ce lotissement, ainsi que les aménagements prévus permettront d'augmenter la valeur foncière des terrains dégagés qui pourront être utilisés pour engager les contrats de Partenariat Public Privé et particulier en vue de la réalisation du programme immobilier indispensable pour rentabiliser cette opération et faciliter le relogement des ménages à exproprier. Sur la base d'un prix de vente moyen de la parcelle aménagée dans la zone de lotissement de Mbung à 15 000 FCFA/m², cette opération pourra générer des recettes de vente de 150 millions de francs FCFA.

Au-delà de la contribution sur fond propre évaluée ci-dessus, le MINH DU devrait mobiliser les fonds additionnels nécessaires au financement des infrastructures à travers les autres départements ministériels impliqués (MINTP) et les partenaires techniques, financiers et concessionnaires. Le montant total du financement à mobiliser par le MINH DU à travers les partenaires techniques, financiers et concessionnaires est de 3 092 250 000 de francs CFA dont :

- 2,5 milliards pour la voirie et assainissement (construction des caniveaux avec dalots de part et d'autre des voiries projetées, réalisation des couches de base et couverture en tri-couche, aménagement des emplacements pour bacs à ordures (placettes) et maîtrise d'œuvre des travaux) ;

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES
COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE :
LOT N° 2: SISIA à BAMENDA**

- 1,75 milliards de francs CFA pour l'aménagement des berges du cours d'eau ;
- 216 750 000 francs CFA pour la réalisation de 03 sources de captage, 07 bornes fontaines et le lancement de la campagne de branchement en appui avec la Camwater/CDE ;
- 225 500 000 FCFA pour l'installation de 15 bouches d'incendie, 31 poteaux électriques à éclairage public solaire, installation de 03 transformateurs abaisseurs et le lancement de la campagne promotionnelle de branchement au réseau ENEO.

Le MINTP devra assurer le financement et la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des tronçons de voies de la nationale N°5 qui traverse le site de part et d'autres. Le montant alloué à ces travaux est comptabilisé dans le montant que devra mobiliser le MINH DU pour la circonstance et qui est estimé à plus de 2,5 milliards de FCFA.

Le MINDCAF va s'assurer de la sécurisation foncière de la zone de Sisia et du site de recasement de Mbung afin que les différents propriétaires identifiés lors de l'opération de restructuration aient au départ des titres fonciers (attestation foncière sur le lot/droit de propriété) de sorte que ces derniers aient accès aux prêts bancaires, mais aussi afin de faciliter l'installation des résidents sur le site. L'apport du MINDCAF se fera dans un premier temps sur financement propre. Ce financement sera remboursé par les populations bénéficiaires via le compte bancaire commun mis en place sous la gestion du CFC et l'appui des CTD locales.

Un apport de la MAETUR est envisagé à ce niveau pour accompagner les populations bénéficiaires dans l'acquisition de leurs lots respectifs, leur sécurisation et le remboursement des frais d'acquisition des dites parcelles auprès du CFC. Ainsi, un compte d'appui spécial sera créé au niveau de la CFC et couvrira une période de 10 ans afin que les populations soldent leur droit d'accès à la parcelle.

En outre, l'Etat devra appuyer la MAETUR dans le processus de lotissement du site de recasement de Mbung, mais aussi doter cette dernière de moyens afin d'assister les populations dans l'acquisition de leurs parcelles respectives. Les parcelles restantes sur le site seront mises en vente par la MAETUR sous l'assistance de la Communauté Urbaine de Bamenda et la Mairie de Bamenda 3, afin que les fonds levés par cette opération puissent amortir le prêt alloué par l'Etat.

I.1.2 COMMUNAUTE URBAINE DE BAMENDA

La Communauté Urbaine de Bamenda, tout comme la Commune d'Arrondissement de Bamenda III a de très faibles capacités d'investissement. Par ailleurs, la capacité technique de ces CTD reste également faible et limitée. En effet, les dépenses d'investissement de la Communauté Urbaine de Bamenda pendant les cinq dernières années sont en décadence. Jusqu'à ce jour, aucun investissement de la Communauté Urbaine de Bamenda n'a été en faveur des quartiers sous structurés et précaires. C'est fort de ce constat que la contribution de la Communauté Urbaine de Bamenda pour le financement du plan de restructuration de Sisia

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES
COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE :
LOT N° 2: SISIA à BAMENDA**

reste limitée à 250 millions de francs CFA. Ainsi, une partie des aménagements prévus et du ressort des CTD locales sera financé par le FEICOM de sorte que ces derniers ne garderont que de droit, les projets minimales à financement souples.

La Communauté Urbaine de Bamenda doit assurer de ce fait, la maîtrise d'ouvrage des projets tels que :

- libération et sécurisation de l'emprise des différentes voies projetées pour une enveloppe d'environ 100 millions FCFA à partir de 2022 ;
- libération et calibrage de la voie d'accès au site de recasement de Mbung à 30 millions FCFA à partir de l'année 2020/2020 ;
- aménagement de l'espace vert sur les deux sites (20 millions) dès 2021 ;
- aménagement des chutes à Sisia (25 millions) ;
- aménagement mobilier des berges du cours d'eau à Sisia (10 millions) ;
- construction de l'espace de restauration grand public sur les deux sites (15 millions) ;
- ainsi que l'accompagnement des populations à la sécurisation foncière après acquisition des parcelles.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Bamenda devrait financer le fonctionnement d'une cellule de gestion de projet placée en son sein au niveau de son service technique.

Concernant les projets sociaux dans la Région du Nord-ouest, ONU-Habitat a prévu pour l'exercice 2020, suivant son plan d'intervention dans les quartiers précaires afin de sortir plus de 7 millions d'habitants des bidonvilles, près de 25 000 dollars US d'aide aux municipalités. Dans ce contrat tripartite avec les CTD locales, il a été convenu que la Communauté Urbaine de Bamenda participerait pour un appui interne de 23 millions de FCFA tiré de son budget d'investissement et 18 millions pour la commune de Bamenda 3.

I.1.3 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAMENDA 3^{ème} (CAB III)

La Commune d'Arrondissement de Bamenda 3^{ème} contribuera au financement des infrastructures dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage : à l'instar de l'aménagement des pistes piétonnes, la construction et l'équipement du centre multifonctionnel, la réalisation des kiosques à eau. Le Montant total des travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CAB III est de 100 millions de francs FCFA. Ce financement sera mobilisé par la CAB III à travers le FEICOM. Néanmoins la CAB III devrait apporter à travers son budget propre les fonds de contrepartie exigés en fonction du type de financement sollicité.

La commune de Bamenda 3 peut aussi au travers de ses partenariats assister les populations dans le raccordement aux différents réseaux des concessionnaires (ENEO, CAMWATER, CAMTEL et dans une

moindre mesure CAMPOST.). Elle pourra aussi signer un contrat avec le concessionnaire HYSACAM pour l'aménagement de placette de collecte des ordures dans le quartier Sisia et le lotissement de Mbung.

I.1.4 FEICOM

Le FEICOM pourrait intervenir dans le financement de ces opérations, notamment la réalisation des parcelles assainies et la réalisation du lotissement de recasement à travers le CAPIC et avec l'appui du MINH DU. Au-delà du fonds mobilisé à travers ce mécanisme, le FEICOM sera sollicité à travers la CUB et la CAB III pour le co-financement des projets tels que :

- La construction et l'équipement du centre multifonctionnel ;
- La construction des chutes ;
- La construction des places publiques ;
- Le terrain de jeux, espace vert et de promenade dans la zone assainie ;
- Réalisation des kiosques à eau.

Ces contributions seront mobilisées au moment de la réalisation des travaux à travers divers mécanismes d'appui aux communes et Communautés Urbaines. De plus, suivant la loi de 2009 portant régime financier des CTD, la contribution du FEICOM dans la réalisation des projets sociaux dans une commune est estimée à 85% du montant alloué, ce qui serait une opportunité pour les CTD concernées par l'opération de restructuration progressive de Sisia et d'aménagement du lotissement de recasement de Mbung. Ainsi, un montant prévisionnel de 500 millions doit être mis à disposition par le FEICOM.

I.1.5 FINANCEMENT DIRECT DES BÉNÉFICIAIRES ET DU COMITÉ DE RÉSIDENT

Le financement direct des bénéficiaires sous le patronage du comité de résident est sollicité pour les investissements directement profitables aux ménages ciblés. Il s'agit d'un ensemble de financements relevant du ménage et dont la mise en place lui est induite et dépend de sa volonté à acquérir ledit bien.

Le premier financement requis concerne celui portant sur l'accès à la parcelle de terrain sur le lotissement de recasement et sur le site de Sisia. Il a été déterminé dans la mission 4 et se résume comme suit :

Si le m² de terrain est estimé approximativement à 15 000 FCFA, nous aurons les montants ci-après suivant la taille du lot à acquérir :

- lot de 150 m² : 2 250 000 FCFA ;
- lot de 300 m² : 4 500 000 FCFA ;
- lot de 1000 m² : 3 000 000 FCFA.

Ce qui équivaut à : pour qu'un chef de ménage ait accès à un lot sur le site, partant de son revenu mensuel moyen qui a été estimé à 50 000 FCFA, il lui faudrait fournir par mois pendant x années le montant suivant :

- lot de 150 m² : approximativement **18 750/mois** sur 10 ans FCFA ;
- lot de 300 m² : approximativement **37 500/mois** sur 10 ans FCFA ;
- lot de 1000 m² : approximativement **25 500/mois** sur 10 ans FCFA.

De plus, la contribution directe des bénéficiaires est requise pour la réalisation des latrines familiales, le raccordement aux réseaux ENEO, CAMWATER, CAMTEL/CAMPOST ainsi que le processus de sécurisation foncière de leurs avoirs immobiliers. Les ménages non déplacés devraient contribuer au processus de régularisation foncière à hauteur de 28 millions de francs CFA. Ce montant est modulable et dépendra de la situation foncière de la zone après qu'elle soit assainie et de la superficie de terrain de chaque chef de ménage.

I.1.6 FINANCEMENT DES STRUCTURES DE FOURNITURE DE SERVICE

L'amélioration de l'accès à certains services urbains de base sera financée directement par les opérateurs du secteur. Il s'agit en effet de la CAMWATER, CAMTEL/CAMPOST et ENEO qui pourront prendre en charge les extensions de réseaux d'eau potable, de télécommunication et d'électricité après l'ouverture des voiries.

Le renforcement des lignes de distribution électrique ainsi que des transformateurs sera financé directement par cette entreprise. Chaque ménage financera directement son branchement et son abonnement. Le moment venu, le projet négociera avec cette société afin d'obtenir des réductions de coûts en faveur des ménages sous la tutelle de la Communauté Urbaine de Bamenda. Les représentants de ENEO, de CAMTEL et de la CAMWATER devraient participer aux études de faisabilité des différents réseaux, afin de mieux prendre en compte les investissements envisagés dans leur budget. La fourniture des bacs à ordures ainsi que le renforcement du circuit de collecte seront supportés par la société HYSACAM (si son contrat a abouti) à travers son contrat de prestation avec la Communauté Urbaine de Bamenda.

I.1.7 FINANCEMENT PAR LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Divers partenaires au développement travaillent ou ont déjà travaillé avec le Cameroun dans le domaine du développement urbain. Nous pouvons noter :

L'Union Européenne, qui a financé des projets d'amélioration des quartiers précaires dans certaines villes du Cameroun à travers le Programme FOURMI (1995 – 1999 pour FOURMI1 et 2001 – 2004 pour FOURMI 2). Par ailleurs, elle a contribué au financement du PACDDU (2004 – 2008) dans cinq villes du pays. Depuis lors, l'Union Européenne n'a plus un programme d'envergure dans le secteur urbain au Cameroun. Il faut

néanmoins noter que le **PPAB** est financé par l'Union Européenne, et que cette étude est une résultante directe du PPAB.

Il est possible dans la phase 4, que le programme participatif d'amélioration de bidonvilles (PPAB), que l'Union Européenne finance à travers l'ONU – Habitat certaines actions de ce programme. Notamment la réalisation de certaines voiries prioritaires et l'aménagement des logements types. Il est à noter que le secteur urbain ne fait pas l'objet du domaine prioritaire d'intervention du 11^{ème} FED au Cameroun, mais aussi des OMD (objectifs du Millénaire pour le Développement) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) qui favorise l'épargne privée nationale à travers la promotion d'un habitat décent pour tous, mais aussi le financement mixte (PPP et particulier), et enfin dispose d'un fonds vert pour la préservation de l'environnement par des aménagements paysagers.

L'Union Européenne peut également intervenir à travers des appels à projets locaux ou internationaux qu'elle lance régulièrement. Dans le cadre de cette stratégie, l'amélioration de l'assainissement des eaux usées et excréta dans le quartier répond à cette logique à l'exemple du programme PADDY expérimenté à Yaoundé. Toutefois, l'issue de cette démarche est très incertaine dans la mesure où l'appel à projet est ouvert et le processus de sélection, assez rude.

Dans le cadre du 11^{ème} FED, l'Union Européenne a initié le Programme de Développement Economique et Social des Villes Secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODESV). Ce programme s'inscrit dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN).

Ce programme d'une durée de 72 mois et d'un montant provisoire d'environ 13 milliards FCFA, a pour objectif de renforcer la capacité des villes secondaires à faire face aux crises, à accueillir de nouveaux arrivants et à promouvoir le développement socio-économique communal inclusif dans le respect de l'environnement. Le MINDHU devrait le moment venu entrer en contact avec le FEICOM afin d'appuyer la Communauté Urbaine de Bamenda à la préparation de sa demande pour adhérer à ce programme.

Le partenariat public privé (PPP) : c'est un contrat entre l'Etat et un prestataire privé. C'est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public ou des usagers du service qu'il gère. Ce type de partenariat peut être utilisé à Sisia sous la forme de **contrat d'initiative de financement privé** qui permettra aux ménages bénéficiaires de parcelles d'avoir un appui à la construction. Ainsi un marché de partenariat peut être établi et dès lors on passera au PPPP soit un contrat de partenariat public-privé et particulier.

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES
COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE :
LOT N° 2: SISIA à BAMENDA**

L'Etat du Cameroun depuis 2012 est déjà sur l'implémentation de 12 contrats de partenariats avec les partenaires privés. Parmi ces derniers, 04 ont attiré notre attention. Il s'agit :

- du contrat de gestion et de maintenance d'une cité universitaire d'une capacité de 2500 lits à l'Université d'Etat de Buéa, contrat noué avec des partenaires Sud-africains et camerounais qui vont mobiliser 12,1 milliards de FCFA et exploité en retour cette cité pendant 15 ans afin de clore la dette ;
- de deux contrats sont en cours d'exécution concernant la construction, la gestion et la maintenance pour une durée de 5 ans du complexe commercial Bonamoussadi à Douala. Complexe doté de 1200 boutiques et de 1000 boutiques additionnelles au marché Congo. Ce contrat pour un montant de 25 millions de USD est partagé entre les deux partenaires ;
- d'un autre contrat lie l'hôpital général de Douala à des partenaires allemands qui ont investi 760 millions de FCFA pour l'acquisition de 20 générateurs de dialyse.

D'autres contrats peuvent être noués entre l'Etat, les particuliers et les autres partenaires privés multilatéraux à l'instar de la GIZ allemande, l'AFD française, l'UE, la BM, la BAD, ONU-Habitat, C2D, AIMF, PNUD et bien d'autres.

Le tableau suivant fait un rappel des différents acteurs susceptibles d'être sollicités dans le processus de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation du projet de restructuration progressive de Sisia et d'aménagement du lotissement de recasement de Mbung.

La notation adoptée dans le tableau ci-dessous, par le signe « + » à la dernière colonne, traduit le degré d'implication de l'institution concernée.

Nota Bene :

+ Faible,

++ Passable,

+++ Fort,

++++ Très fort.



Tableau 1 : Acteurs institutionnels et les potentiels apports

Acteurs Institutionnels		Rôles institutionnels et Potentiels apports	Niveau d'implication
Présidence de la République		La restructuration du quartier sous structuré de SISIA est une priorité nationale (promulgation de la loi de finances et ou dotation budgétaire spéciale, garant de l'endettement extérieure, etc...). Quartier faisant parti des trois sélectionnés pour l'opération de restructuration/rénovation du PPAB.	++++
Premier Ministère		Décret de création des établissements primaires et maternels dans les zones d'habitat précaire ... Décret d'application de textes de loi dans le cadre de l'amélioration des zones d'habitat précaire ; Suivi et contrôle des projets/programmes ;	++
Les départements ministériels	MINHDU	Maître d'ouvrage et/ou partenaire technique des opérateurs chargés de l'exécution des projets de restructuration ; Contrôle et Suivi de l'exécution des projets, soit dans le cadre du BIP ou des financements extérieurs ou intérieurs en cofinancement avec des bailleurs de fonds ; Négociation préalable sur les montages techniques, institutionnels et financiers des projets/programmes sur les zones d'habitat précaire ;	++++
	MINDCAF	Sécurisation foncière, enregistrement et garantie des droits fonciers des zones d'habitat précaire, identification, délimitation et localisation des zones de recasement, évaluation des biens mis en cause, indemnisation et déguerpissement...	++++
	MINAT	Tutelle administrative des CTD (encadrement du recrutement du personnel des CTD, approbation des budgets,...) ; présidents des commissions d'attribution des lots, parcelles publiques dans les nouveaux quartiers ouverts à l'urbanisation ou ceux restructuré...	++++
	MINTP	En charge des travaux d'envergures nationales et principales des routes nationales à l'instar de la N5 qui passe par Up-station.	++++
	MINEPAT	Accords d'investissement avec les potentiels investisseurs, suivi/évaluation de l'exécution des projets BIP ou des financements extérieurs, négociation desdits financements pour le compte de l'Etat ; appui au développement des CTD à travers divers Programmes : PNDP, PIAASI ...	++
	MINEPDED	Assure la prise en compte des aspects environnementaux (étude d'impact environnemental et social existant et ex-post des projets), protection de la nature	+++

	(zones à écologie fragile/zones de risque environnementaux) dans le processus d'intervention dans les zones d'habitat précaire. Contrôle et suivi de l'application de la réglementation en vigueur en matière environnementale ; Le cas échéant, participe aux négociations et la mise en œuvre des projets environnementaux.	
MINEFOP	Formation professionnelle de la main d'œuvre locale, afin d'être mieux intégrée dans le cadre des opérations de traitement de ces zones d'habitat précaire (approche travaux HIMO).	+
MINSANTE	Suivi, contrôle et résolution des problèmes de santé publique et de construction des formations sanitaires de proximité ; Evaluation des risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement urbain de ces zones.	++
MINFI	Assure la contribution financière de l'Etat et contrôle les flux financiers, signature des accords de financement avec les partenaires financiers locaux et extérieurs ; exerce la tutelle financière sur la bonne exécution des projets urbains ;	+++
MINAS	Encadre l'accompagnement social des habitants concernés par des opérations de traitement de ces zones organisées en associations ou pas ;	+++
MINEDUB	Contribue à la formation et à l'éducation des enfants à l'âge scolaire, formation et affectation des enseignants, et construction des écoles maternelles et primaires dans les zones d'habitats précaires, si nécessaires.	++
MINPOSTEL	Assure l'installation et le suivi du réseau des télécommunications dans un milieu donné. Il s'occupe aussi de l'abonnement des usagers au réseau de télécommunication local	++
MINDEVEL	Tutelle administrative des CTD (encadrement du recrutement du personnel des CTD, approbation des budgets,...)	++
MINEE	En charge de la gestion des eaux et de l'énergie dans un milieu donné. Le MINEE va assurer à travers le concessionnaire CAMWATER la fourniture en eau et grâce à ENEO, la fourniture en électricité dans le quartier Sisia	+++
MINTSS	Protège les travailleurs dans le cadre de la réalisation des travaux d'implantation des infrastructures VRD et des services urbains de ces quartiers, beaucoup plus encore les travailleurs locaux.	+
DGSN	Les postes de police existants ou à construire, ou implantées proche dans les zones d'habitat précaire assurent la sécurité des hommes et des biens au sens large du terme.	+

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA.

Les institutions parapubliques à caractère opérationnel	MAETUR	Assure la réalisation (Maitre d'ouvrage) des opérations d'aménagement (lotissements) de restructuration/rénovation des zones d'habitat précaire ; Il peut également assurer le rôle de Maître d'œuvre de certains projets ; Recense les populations déguerpies en collaboration avec MINDCAF, MINH DU, CTD.	+++
	SIC	assure la construction des logements sociaux : relogement, location-vente ou location accessibles aux ménages à faible revenu ;	+++
	CFC	assure la mobilisation des ressources financières et l'épargne logements au taux d'intérêt faible accessible à toutes les couches sociales y compris ceux des zones d'habitat précaire ;	+++
CTD	Communes et Communautés urbaines	Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué des projets de restructuration/rénovation des quartiers précaires : initiation, montage financier et garant de la mise en œuvre...	++++
	FEICOM	Apport financier aux CTD dans le cadre d'une opération d'investissement telle que la restructuration/rénovation...	+++
Les institutions privées locales	IDF	Suivi de l'exécution des projets et ingénierie sociale	+++
	ERA-Cameroun	Suivi de l'exécution des projets et ingénierie sociale	+++
	BET	Etudes de restructuration/rénovation des zones d'habitats précaires : ingénierie technique et sociale	+++
Les institutions Etrangères publiques	ONU-HABITAT	Définition de la politique et appui technique au Gouvernement Camerounais (MINH DU), aux CTD et organismes spécialisés (CFC, MAETUR, SIC) en matière de traitement des zones à habitat précaire.	++
	AFD	Appui technique et financier et définition de la politique ;	++
	UE	Financement et appui technique ;	++
	Banque Mondiale	Financement, définition des politiques et conseil.	++
	BAD	Financement et appui technique, conseil en orientation politique	++
	Coopération Allemande GIZ	Appui technique et financement ; Suivi de l'élaboration des projets et suivi social des populations affectées...	++
	C2D		
Les institutions non	ONG	Exécution des projets d'amélioration des quartiers précaires, maîtrise d'œuvre sociale ; Assistance sociale et accompagnement des acteurs et populations affectées lors des opérations d'aménagement (restructuration/rénovation).	++

gouvernement ales			
Bénéficiaires	Population locale	Appui aux autres organes et institutions dans l'implémentation de la politique d'aménagement, aide à la construction	+++
	Société civile locale	Appui aux autres organes et institutions dans l'implémentation de la politique d'aménagement, aide à la construction	+++

Source : POLYGONE SARL, 2017

I.1.8 FINANCEMENT PAR LES PARTENAIRES PRIVES / OPERATEURS ECONOMIQUES

Il existe des associations, des GICs, des GIEs, des GIFU, des coopératives, des personnes physiques et morales individuelles ou réunies en collectif. Ces dernières doivent être localisées prioritairement dans la ville de Bamenda.

A ceci, on peut ajouter les opérateurs économiques ou entreprises et établissements suivants :

- les entreprises qui ont travaillées dans la Région du Nord-ouest à Bamenda, dans le domaine des travaux publics urbains ;
- l'Ordre National des Urbanistes ;
- l'Ordre National des Ingénieurs du Génie-Civil ;
- l'Ordre National des Architecte ;
- etc.

I.2 TABLEAU INDICATIF PROVISoire DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Tableau 2: Acteurs, estimation financière et ressources à mobiliser

Opérations	Actions	Estimations financières	MINHDU et autres	FEICOM	CTD	Autres acteurs locaux	Acteurs PPP	Acteurs Bailleurs	Population bénéficiaire
Voirie et autres ouvrages de franchissement	Aménagement de la voie d'accès au site de Mbung	3 920 000 000	2,5 milliards	-	100 millions	-	Si partenariat	Si partenariat	-
	Aménagement des voies autres	15 660 000 000	10 000 000 000	-	-	-	Si partenariat	Si partenariat	-
Equipements	Socio collectif	541 750 000	100 000 000	150 000 000	30 000 000	261 750 000	Si partenariat	Si partenariat	-
Aménagement paysagers	Espace vert, parcs et chutes	110 500 000	-	50 000 000	20 000 000	10 000 000	Si partenariat	Si partenariat	Physique 10 000/an/Pers
Logement	Lotissement Libération emprise	520 000 000	150 000 000	20 000 000	20 000 000	200 000 000	Si partenariat	Si partenariat	Si partenariat Construction logement
Réseaux divers	Eau	216 750 000	-	-	10 000 000	-	Si partenariat	Si partenariat	Branchement
	Electricité	225 500 000	-	-	25 000 000	-	-	-	Branchement
	Assainissement	20 000 000	-	-	15 000 000	-	-	-	Raccordement
Sécurisation foncière	Sisia Mbung	150 000 000	-	-	-	50 000 000	Si partenariat	Si partenariat	Coût d'achat parcelle
Indemnisation	Populations affectées	2 000 000 000	2 000 000 000	-	-	-	Si partenariat	Si partenariat	-

Source : POLYGONE SARL, 2017

NB : Les montants affichés ci-dessus sont à titre référentiels et devront être ajustés en temps et en heure suivant la demande et l'appel d'offre indiqué. Ils sont tablés en FCFA et sont en liaison directe avec ceux analysés dans la Mission 4 au Tome 2 portant sur les coûts des projets prioritaires à mettre en œuvre dans l'opération de restructuration progressive du quartier Sisia et de son lotissement de recasement à Mbung dans la Commune de Bamenda 3.

Commenté [de1]: Harmoniser les prix du tableau 2 aux fiches projets

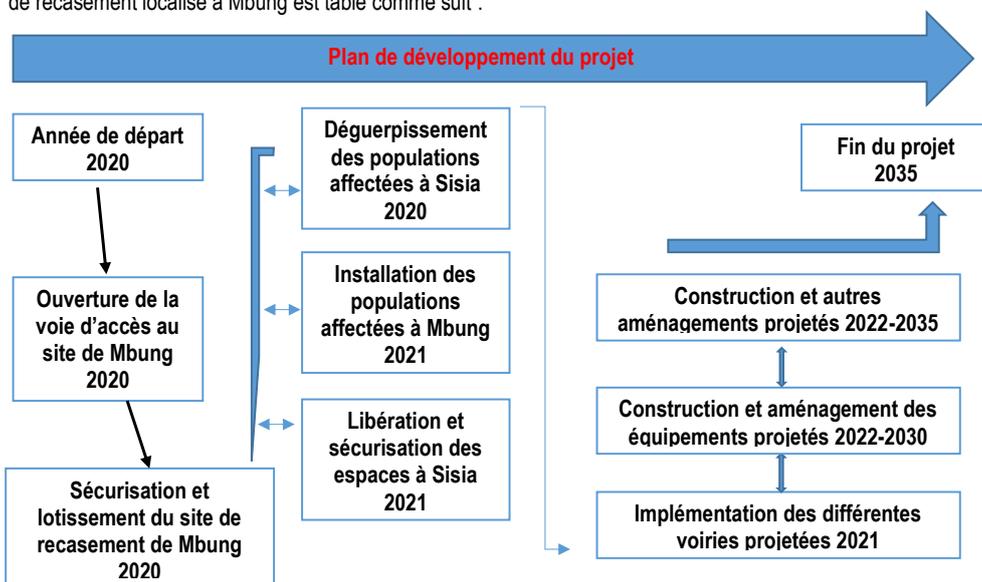
Dans ce projet, on devra mobiliser à travers le partenariat public privé, près de 7 milliards de francs CFA pour la réalisation du programme immobilier sous la tutelle du Crédit foncier du Cameroun (CFC) afin de faciliter le prêt immobilier et de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) pour l'encadrement technique des logements collectifs au niveau tour (R+4). Ce programme permet d'aménager 640 logements, dont le phasage pourra être fait en fonction des ressources mobilisées. L'État mettra à disposition des promoteurs privés des parcelles déjà aménagées (MAETUR) pour recevoir les différents bâtiments.

Sur le plan social, on devrait pendant cette période accentuer la sensibilisation des populations pour le financement de la construction des ouvrages d'assainissement et mettre en place à l'échelle municipale, une organisation efficace pour la gestion des boues de vidange et l'aménagement d'une station d'épuration à la zone aval du site objet de lotissement et support de l'opération de recasement.

La vente des parcelles constitue une des ressources principales de cette opération. Cette ressource ne pourra être mobilisée que lorsqu'une véritable action de marketing sera mise en place après l'aménagement des parcelles et leur commercialisation suivant le prix moyen établie. Ce prix devra être respecté le plus possible afin de faire face au phénomène de gentrification qui pourrait s'installer dans la zone si des mesures gastriques ne sont pas prises.

I.3 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DE SISIA

Le chronogramme de mise en œuvre du plan de restructuration du quartier Sisia et d'aménagement de son site de recasement localisé à Mbung est tablé comme suit :



I.4 CHRONOGRAMME D'INTERVENTION PRIORITAIRE (05 ANS)

Le chronogramme d'intervention prioritaire ressort pour les 05 premières années du projet de restructuration du quartier Sisia et l'aménagement de son site de recasement de Mbung les données ci-après :

- le type de projet ;
- le coût dudit projet ;
- les différents acteurs impliqués et ;
- l'année d'exécution dudit projet.

Le tableau suivant en fait le récapitulatif.

Tableau 3 : Actions prioritaire pour la mise en œuvre du projet de restructuration progressive

N°	Désignation (Type de projet)	Caractéristiques	Période de réalisation	Acteurs	Coûts indicatifs (FCFA)
1	Ouverture et Aménagement de la voie d'accès au site de Mbung	2 kml 12 m d'emprise	2020	MINHDU MINTP	1 000 000 000
2	Voies secondaires du site de Mbung	2.1km 10 m d'emprise	2021	MINHDU	1 000 000 000
3	Voie tertiaire du site de Mbung	4,8 kml 7 m d'emprise	2021	MINHDU	1 920 000 000
4	Lotissement/parcellaire du site de Mbung	Aménagement des lots de 150, 300 et 1000 m ²	2021	MINHDU MINDCAF MAETUR	PM
5	Déplacement des populations déguerpies de Sisia (ménages affectés) et indemnisation	850 ménages	2021-2022	MINHDU CUB CAB 3	2 000 000 000
6	Aménagement des voies de traversée Nord et Sud de Sisia	2,6 km 2,7 km	2022 2023	MINHDU	2 650 000 000
7	Construction de 06 ouvrages de franchissement à Sisia	Dalots (06)	2021-2022	CUB CAB 3	80 000 000
8	Réservation foncière de 12 ha sur le site de lotissement de Mbung	Sécurisation	2021	MINHDU MINDCAF	5 000 000
9	Campagne de branchement au réseau d'eau pour Sisia et Mbung	Château d'eau	2021 2021	CAMWATER	50 000 000
10	Campagne de raccordement au réseau électrique pour Sisia et Mbung	Sisia (21) Mbung (10)	2021-2025	ENEO	50 000 000
TOTAUX					8 755 000 000

Source : POLYGONE Sarl, 2018

NB : les autres programmes d'aménagements sont listés dans le Tome 2 de la Mission 4 portant sur les programmes d'intervention prioritaires de l'opération de restructuration progressive du quartier Sisia et de son site de recasement de Mbung dans la ville de Bamenda.

II. STRATEGIE MOBILISATION DES RESSOURCES

II.1. OUTILS DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Il existe plusieurs outils permettant d'inciter les partenaires potentiels à proposer des apports en nature et numéraires au projet. Ce sont des éléments constitutifs du projet, voire des dispositifs à mettre en place de manière représentative. Au rang de ceux-ci on peut citer :

- l'Avant-projet sommaire ;
- les fiches de projet détaillées et simplifiées ;
- le plan de financement ;
- la structure de financement ;
- les appels à manifestation d'intérêt ;
- les appels de fonds ;
- les contrats/accords de partenariats, conventions, accords-cadres, protocoles d'accords ;
- les memoranda d'accords, les contrats commerciaux, ... ;
- les comptes bancaires ;
- les emprunts obligataires [émission de titres (actions et obligations)] ;
- les autres emprunts (bancaires) ;
- les médias (presse, publicité télévisée ou radio fusée) ;
- l'internet ;
- les tracts, dépliants, flyers, prospectus, fiches affiches, banderoles, spots,... ;
- le business plan ;
- les personnes ressources du projet ;
- les dons ;
- les taxes ;
- commission de recouvrement/sensibilisation.

Dans le cadre de ce projet nous recommandons l'utilisation de l'outil « Appel à manifestation d'intérêt » à publier dans les grandes revues afin de solliciter les partenaires intéressés. Le projet peut aussi bénéficier des ressources d'un emprunt obligataire émis par l'Etat pour financer les projets spécifiques. En outre, les Contrats/accords de partenariats pourront être utilisés notamment dans le domaine immobilier avec les promoteurs parapublics ou privés.

II.2. TECHNIQUES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

En vue de produire les résultats escomptés, les techniques suivantes peuvent être utilisées : la communication nationale et internationale, les émissions sur le marché, le recouvrement efficace des créances, le porte à porte.

Commenté [a2]: Préciser les outils utilisés dans le cadre de ce projet et les raisons de ce choix.

II.2.1. La communication nationale et internationale

C'est une stratégie primordiale dans la mobilisation des ressources qui consiste non seulement à faire connaître le projet mais aussi à montrer ses avantages tant pour le promoteur que pour le potentiel partenaire. Elle consiste en :

- la communication institutionnelle : elle se décline en l'organisation des conférences et séminaires, qui sont des plates-formes d'information, d'échange et de persuasion auprès des potentiels partenaires nationaux et internationaux. Celles-ci permettent l'adhésion à l'idée même du projet, la vulgarisation des documents du projet, l'ébauche du plan de financement, la structure de financement, en vue du financement de celui-ci ;
- le marketing : c'est un ensemble d'activités entreprises par le maître d'ouvrage destinées à sensibiliser et attirer l'attention du public sur le projet de développement afin d'inciter le partenariat. Cela peut se faire au travers de divers canaux d'information à l'instar de : conférences, communiqués radio, presse écrite, points de presse, spots publicitaires, sites web, affichages, documentaires, banderoles, etc.

II.2.2. Les émissions sur le marché financier

Il s'agit ici de trouver des financements auprès des privés au travers d'un appel de fonds sur le marché financier. De manière plus précise, il sera question d'émettre des titres (actions et obligations) pour trouver des fonds nécessaires à la réalisation du projet, qui seront ensuite remboursés selon un échéancier bien déterminé.

II.2.3. Le recouvrement efficace des créances

Il est question d'agir sur l'assiette fiscale dans la limite de la réglementation en vigueur, puis de mettre en place une commission de recouvrement/sensibilisation qui aura pour mission de maximiser ces recouvrements. Les recouverts n'étant pas forcément en espèce.

II.2.4. Le porte à porte

C'est une technique qui se fait de façon stratégique et méthodique, partant de la préparation de la liasse documentaire au suivi des réactions des potentiels partenaires en passant par la capacitation des ressources humaines qui s'en chargent. La responsabilité de cette activité incombe aux membres de la commission de recouvrement/sensibilisation pour un meilleur suivi.

II.2.5. L'affiche

L'affiche est un support de publicité ou de propagande destiné à être vu dans la rue et plus généralement dans les espaces publics. Imprimée sur papier, sur du tissu ou des supports synthétiques, elle adopte des dimensions variables, pouvant aller jusqu'à plusieurs mètres.

Une fois les objectifs clairs, il va falloir définir les informations à communiquer sur l'affiche. Ces informations devront naturellement répondre aux objectifs fixés.

Il est bon de garder en tête qu'une affiche peut contenir une quantité d'informations limitées. Un bloc de texte rendrait en effet toute affiche rebutante, voire illisible.

Dans le cadre de ce projet, il est recommandé l'utilisation de l'affiche comme technique primaire. A cela on peut ajouter le porte à porte, mais qui nécessite un déploiement effectif des porteurs de projet comme technique secondaire.

II.3 DEFINIR LES INFORMATIONS CONTENUES SUR L'AFFICHE

Parmi les informations que vous pourriez faire figurer sur une affiche, on retrouvera :

- Le logo de l'entreprise (et/ou des partenaires) ;
- L'adresse de l'entreprise ;
- Le slogan de l'entreprise ;
- La présentation du produit/de l'évènement/ de la boutique, etc. ;
- La phrase d'accroche ;
- Les dates à retenir, les heures d'ouverture ;
- Les informations à retenir (prix, déroulement, formalités, etc.) ;
- Les informations de contact (e-mail, numéro de téléphone) ;
- Etc.

Dès la définition des informations nécessaires à une quête particulière ou à l'atteinte d'un objectif spécifique, commence alors la hiérarchisation de l'information, c'est-à-dire à définir quelles sont les informations à retenir. Par exemple, pour une affiche présentant un évènement, il sera plus important d'afficher les dates et le lieu de manière claire plutôt que le logo de l'organisateur.

II.4 TROUVER UN CONCEPT

Une fois que vous connaissez la destination de votre affiche et les informations à contenir, on n'imagine un concept clé, parlant et captivant. Pour cela, on peut s'attacher les services d'une agence de communication, un infographiste ou un graphiste, un concepteur web, un publiciste, ou encore travailler en interne.

Il est recommandé de rechercher un concept d'affiche à plusieurs, par exemple lors d'un brainstorming. De cette manière, vous disposerez de plusieurs idées de concept, et pourrez faire un choix plus avisé.

Lors de cette étape, il vous faudra définir :

- L'impression générale que l'affiche doit véhiculer

- Le ton général de l'affiche (fun, décalé, sérieux, original, etc.)
- Le type de visuels employés (tableaux, photographies, dessins, montages, etc.).

L'idée est de pouvoir créer une maquette générale, avant la création définitive de l'affiche. Après cette étape, vous devriez avoir une vision claire de l'affiche idéale. En outre, l'idée de conception doit être en droite ligne avec le contexte local, la réalité culturelle de la zone d'action et surtout de la vision de développement adoptée par les bénéficiaires.

II.5 CREER LE DESIGN

Enfin, il sera temps de vous attaquer à la conception visuelle de l'affiche promotionnelle. Grâce à tout le travail réalisé en amont, il sera plus simple de concevoir votre affiche.

Bien entendu, **la conception d'une affiche de communication nécessite un certain savoir-faire graphique.** L'idéal est donc de confier cela à un graphiste professionnel, le plus à même de vous conseiller et de vous proposer une affiche parfaitement réalisée.

Dans le cadre du plan de restructuration du quartier Sisia et de l'aménagement du site de recasement de Mbung, l'affiche de communication servira de base d'information qui pourra être utilisée chaque fois qu'une présentation sera nécessaire. Il peut s'agir d'une maquette du site de recasement aménagé, d'un plan d'aménagement sous grand format (A0) du site de restructuration progressive du quartier Sisia, affiché à des endroits stratégiques dans les différents blocs du quartier, voire encore d'un plan d'aménagement des chutes ou des pentes et talus.



Polygone Sarl, 2018

Exemple de maquette sur l'aménagement du site de recasement de Mbung

III. FICHES DES PROJETS

La fiche projet constitue la carte d'identité du projet. Elle formalise l'acte de naissance du projet et en décrit les données structurantes. Focalisée sur les besoins et les enjeux, elle est utilisée lors des prises de décision pour s'assurer du maintien de l'alignement du projet. Synthétique, elle fixe le premier cadre de réflexion qui conduira à un futur document plus détaillé : le cahier de charge du projet.

III.1 OBJECTIF

La fiche projet décrit l'ensemble des informations fondatrices du projet. Elle permet au chef de projet de disposer de points de repère pérennes pour :

- réaliser le développement détaillé du projet ;
- identifier les compétences requises ;
- mettre en marche le projet ;
- construire les dossiers d'aide à la décision en cours de réalisation ;
- préparer les comités de pilotage ;
- élaborer des dossiers d'appels d'offres ;
- structurer les dossiers de validation des livrables produits.

III.2 CONTEXTE

L'élaboration de la fiche projet intervient en début de projet. Elle est réalisée soit par le commanditaire du projet, soit par le chef de projet lui-même ayant reçu délégation du commanditaire. Elle est formellement validée par la direction de l'organisation qui entreprend le projet. La fiche projet sert de base à la communication initiale sur le projet.

Ce livrable est particulièrement important dans la mesure où il définit toute l'organisation du projet. En le préparant, le chef de projet liste toutes les phases, étapes et tâches qui devront être réalisées pour aboutir au livrable final. Pour être utile, la fiche de projet doit être finalisée lors de la réunion de cadrage puis validée. Elle sera ensuite mise à jour chaque semaine à date fixe. Sans être un document contractuel, la fiche de projet est un outil mis au service de la transparence entre le prestataire et son client.

Des fiches projets correspondant à chacune des opérations à mener dans le cadre du plan de restructuration du quartier Sisia et de son site de recasement de Mbung sont établies. C'est le principal outil de recherche de financement qui permettra d'obtenir rapidement des informations relatives à ces projets.

III.3 EXEMPLES DE FICHES DES PROJETS

Les modèles de fiches projets renseignés spécifiques à chaque aménagement ont été illustrés en annexes.

Intitulé	Fiche projet d'un programme de restructuration du quartier Sisia à Bamenda
Région	Nord-ouest
Département	MEZAM
Ville	Bamenda
Commune (s)	Commune d'Arrondissement de Bamenda 3
Quartiers	Sisia (Plan de restructuration Progressive) Mbung (Lotissement de recasement)
Superficie	Sisia : 170 ha Mbung : 27 ha
Objectifs de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> Faire une opération de restructuration progressive du quartier sous-structuré et anarchique de Sisia à Bamenda Aménager le site de recasement de Mbung
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Viabiliser le quartier Sisia ; Doter le quartier Sisia d'équipements et d'infrastructure nécessaires ; Améliorer les conditions de vie des populations de Sisia ; Faire un plan de restructuration progressive du quartier Sisia et d'aménagement de son lotissement de recasement de Mbung ; Monter des fiches projets en vue de la mobilisation des ressources ; Etc.
Données de base du site	<p>Site de Sisia :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quartiers : Sisia (Sisia 1, 2, 3 et 4) ; Superficie : 170 ha (45ha, 15ha, 13ha, et 97ha) ; Proportion de voie dans le quartier Sisia 10,34% ; Emprise moyenne de voie 6m pour un linéaire de 29 282,50m ; Taille de la parcelle : 32% de moins de 300 m2 et 47% entre 300 et 600 m2 ; Revenus du ménage : 62,6% inférieur à 50 000 FCFA ; Statut du logement : 80,7% sans Titre foncier ; Matériaux du logement : 79% en brique de terre ; Accès au logement : 57% de voie en terre et 2% de voie bitumées ; Accès à l'eau : 71% de logements non pas accès à l'eau potable ; Population : Sisia en 2005= 11 679 habitants et en 2015 = 16 458 habitants projeté à un taux de 4,9% ; Etc. <p>Site de Mbung :</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace vide et quasi inoccupé ; Superficie 27ha ; Présence de 02 logements sur le site et une école maternelle/primaire ; Présence d'une voie d'accès d'emprise moyenne de 6m en terre ; Etc.

Analyse de l'occupation du sol du quartier Sisia	TYPE D'OCCUPATION		PROPORTION
		L'aménagement spontané non planifié	30,30 %
		La résidence privée	16,90 %
		L'agriculture urbaine	07,60 %
		La voirie	04,50 %
		Le commerce	04,20 %
		Les pentes raides, les marais, les talus les falaises	21,20 %
		Les forêts et les sites naturels	15,30 %
Projets à mettre en œuvre et coûts	Opérations		Coûts prévisionnels en FCFA
		Ouverture et libération de l'emprise de la voie d'accès au site de recasement de Mbung	30 000 000
		Lotissement du site de recasement	150 000 000
		libération et sécurisation de l'emprise des différentes voies projetées	100 000 000
		voirie et assainissement	2,5 milliards
		Aménagement des berges du cours d'eau ;	1,75 milliards
		réalisation de 03 sources de captage, 07 bornes fontaines et le lancement de la campagne de branchement en appui avec la Camwater/CDE	216 750 000
		installation de 15 bouches d'incendie, 31 poteaux électriques à éclairage public solaire, installation de 03 transformateurs abaisseurs et le lancement de la campagne promotionnelle de branchement au réseau ENEO	225 500 000
		aménagement de l'espace vert sur les deux sites	20 000 000
		aménagement des chutes à Sisia	25 000 000
		aménagement mobilier des berges du cours d'eau à Sisia	10 000 000
Population sur le site	Sisia : la population de Sisia est de 16 458 habitants		
Population impactée (à recaser)	850 ménages pour une taille moyenne de 6 personnes par ménage. Populations à déplacer 5100 habitants		
Coût prévisionnel des indemnités	2 000 000 000 FCFA		
Coût total de l'opération	21 082 750 000 FCFA		
Disponibilité de la DUP			

Disponibilité d'un site de recasement (BV préciser sa superficie et son statut foncier)	Site de recasement à MBUNG Réserve du domaine foncier communal (Communauté Urbaine de Bamenda) Superficie 27 ha					
Montage institutionnel	Maitre d'ouvrage : MINH DU ...					
Effets attendus	Amélioration des conditions de vie des populations					
Perspectives et chronogramme prévisionnel	N°	Désignation (Type de projet)	Caractéristiques	Période de réalisation	Acteurs	Coûts indicatifs (FCFA)
	1	Ouverture et Aménagement de la voie d'accès au site de Mbung	2 kml 12 m d'emprise	2020	MINH DU MINTP	1 000 000 000
	2	Voies secondaires du site de Mbung	2.1km 10 m d'emprise	2021	MINH DU	1 000 000 000
	3	Voie tertiaire du site de Mbung	4,8 kml 7 m d'emprise	2021	MINH DU	1 920 000 000
	4	Lotissement/parcellaire du site de Mbung	Aménagement des lots de 150, 300 et 1000 m ²	2021	MINH DU MINDCAF MAETUR	PM
	5	Déplacement des populations déguerpies de Sisia (ménages affectés) et indemnisation	850 ménages	2021-2022	MINH DU CUB CAB 3	2 000 000 000
	6	Aménagement des voies de traversée Nord et Sud de Sisia	2,6 km 2,7 km	2022 2023	MINH DU	2 650 000 000
	7	Construction de 06 ouvrages de franchissement à Sisia	Dalots (06)	2021-2022	CUB CAB 3	80 000 000
	8	Réservation foncière de 12 ha sur le site de lotissement de Mbung	Sécurisation	2021	MINH DU MINDCAF	5 000 000
	9	Campagne de branchement au réseau d'eau pour Sisia et Mbung	Château d'eau	2021 2021	CAMWATER	50 000 000
	10	Campagne de raccordement au réseau électrique pour Sisia et Mbung	Sisia (21) Mbung (10)	2021-2025	ENEO	50 000 000
TOTAUX					8 755 000 000	
Attentes	Trouver des financements à hauteur des aménagements prévus et rendre réalisable le projet sur un plan opérationnel ; ceci afin d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier Sisia sans toutefois bouleverser leur équilibre socio-culturel actuel.					

CONCLUSION

Le projet de restructuration progressive du quartier Sisia, ainsi que le projet d'aménagement sous forme de lotissement du site de recasement dans le quartier de Mbung nous ont permis de préparer plusieurs fiches de projets pour la mise en œuvre réelle et physique de cette étude.

À la fin de la mission n° 5, qui aborde la question de la mobilisation des ressources, il est très important de souligner que tous les projets de mise à niveau ne portent pas de fiche de projet. En fait, l'existence de certains projets est induite par d'autres projets. De plus, les coûts estimés disponibles ne sont qu'indicatifs et peuvent donc être modifiés. Néanmoins, les différents coûts sont obtenus auprès de Mercuriale 2017, des coûts des projets de construction de 2018 ainsi que de l'analyse du consultant.

BIBLIOGRAPHIE

• PUBLICATIONS

- « Étalement urbain et changements climatiques », Réseau Action Climat-France, juillet 2011
- Belaadi Brahim, Le Bidonville : Histoire d'un concept pg 6.
- Chaline Claude, (1987), La Havane : urbanisme de rupture ou de rattrapage ? In: Annales de Géographie. 1987, t. 96, n°534. pp. 171-185.

• OUVRAGES

- Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti « de Guillaume Josse et Pierre-Alain Pacaud «Améliorer les quartiers précaires »:
- BATISU SARL (2012) : PLAN DIRECTEUR D'URBANISME (PDU) de la ville de Kumba. 200 p.
- Document de stratégie de développement du secteur urbain au Cameroun, annexe 1, BREIT Consulting, 2005
- ECAM, Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2007
- Elaboration d'une grille nationale des équipements urbains au Cameroun (TOME 1)
- INS (2007). Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM3). Rapport d'études sur le profil et les déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2007
- L'étude d'identification des quartiers sous-structurés de la ville de Yaoundé, 2013
- Le Programme National des Nations unies pour les Etablissements Humains, (2007), Le profil urbain National du Cameroun, Nairobi, ONU-HABITAT, 41p.
- Elaboration de la stratégie d'amélioration des bidonvilles au Cameroun, Phase 1 : Identification du stock des bidonvilles dans les 14 Communautés urbaines du Cameroun, Diagnostic. IEA/KAS, 2015 ;
- NATIONS UNIES (2010), Rapport, Objectifs du millénaire pour le développement : rapport 80p.
- Rapport de présentation du 3ème recensement de la population, 2010.
- RAPPORTS CAVIE. (2002). Enquête sur le Cadre de VIE des populations de Yaoundé et Douala
- SORTIR DES BIDONVILLES - "Un enjeu mondial à l'horizon 2020" - Rapport de la conférence-Conférence Internationale Rabat - Maroc, 26-29 Novembre 2012, pp 2 & 3
- The challenge of slums, 2003 UN-Habitat;
- Participatory slum upgrading programme Bamenda city: Sisia quarter-nkwen Bamenda III subdivision, ERA-Cameroon, Tom 1, 2, 3, 4 and 5. 2014;
- A new strategy of sustainable neighborhood planning : Five principles, UN-Habitat, Discussion note 3, Urban planning, 2017;

- UN-HABITAT, The Challenge of Slums, Global Report on Human Settlements 2003, United Nations Human Settlements Programme, Earthscan Publications, Londres, 2003 (ISBN 1-84407-036-0) ou (ISBN 1-84407-036-0), partie I « Sharpening the global development agenda », pp. 1-16. Yamoussoukro - Ingénieur des techniques en bâtiment et urbanisme 2010)

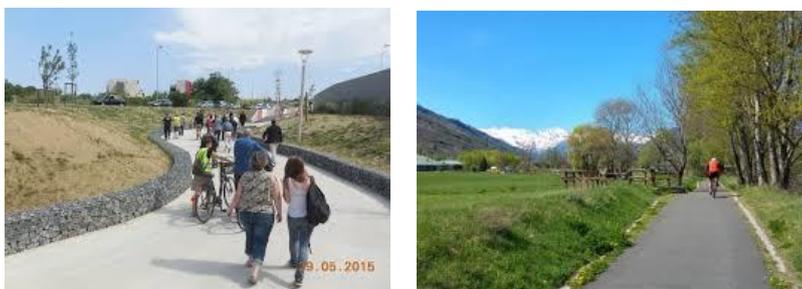
- **DOCUMENTS EXPLOITES DANS LA COMMUNE DE BAMENDA**

- MINH DU, Elaboration du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de la ville de Bamenda et des Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes d'arrondissement de Bamenda 1, 2 et 3 Janvier 2015.

ANNEXE



Exemple de bacs à ordure proposé



Exemple de piste piétonne proposée



Exemple de voie sur berge le long du cours d'eau proposée

Liste des fiches projets

Fiche Projet N°1 : Titre du projet : Zone administratif de Sisia.....	36
Fiche Projet N°2 : Reserve foncière communale de Sisia.....	40
Fiche Projet N°3 : Reserve administrative à Mbung.....	44
Fiche Projet N°4 : Ecole Maternelle et primaire de Sisia.....	47
Fiche Projet N°5 : Ecole Maternelle et Primaire de Mbung.....	50
Fiche Projet N°6 : Lycée d'enseignement technique de Sisia.....	53
Fiche Projet N°7 : Centre médical de Sisia.....	55
Fiche Projet N°8 : CMA de Mbung.....	58
Fiche Projet N°9 : Aménagement des voies de promenade le long des berges du cours d'eau et création des sentiers piétons (pentes) à Sisia.....	61
Fiche Projet N°10 : Jardin public, Parc d'attraction, aire touristique avec chute, espace boisé etc. de Sisia.....	65
Fiche Projet N°11 Marché de Sisia (agrandissement, réhabilitation et extension).....	69
Fiche Projet N°12 : Titre du projet : Poste de police de Sisia.....	72
Fiche Projet N°13 : Marché de quartier de Mbung.....	75
Fiche Projet N°14 : Libération de la zone anarchiquement occupée de Sisia.....	78
Fiche Projet N°15 : Construction des bornes fontaines et des sources de captage.....	82
Fiche Projet N°16 : Installation des transformateurs, de l'éclairage public et des bouches d'incendie.....	85
Fiche Projet N°17 : Projet de réhabilitation des voiries structurantes de bordant le site de Sisia.....	89
Fiche Projet N°18 : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques.....	95
Fiche Projet N°19 : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales.....	103
Fiche Projet N°20 : Projet d'aménagement de la voie d'accès au site de Mbung.....	110
Fiche Projet N°21 : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung.....	117

Fiche Projet N°1 : Titre du projet : Zone administratif de Sisia

Fiche Projet N°1		
Titre du projet : Zone administratif de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Réserver une zone administrative pour les futurs équipements dans la ville
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher l'administration des administrés • Améliorer la cohésion sociale
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux services publics est réduit en termes de distance et de coûts • La cohésion sociale entre populations et administration est renforcée
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : Quartier Sisia 1
5	Catégorie d'investissement	Bâtiments de services publics et aménagement de voies de liaison
6	Bénéficiaires	La ville de Bamenda, les responsables des services publics au travers de la BCC et la Commune de Bamenda 3 et enfin les différents services déconcentrés de l'Etat. Cet investissement va bénéficier tout aussi aux populations du quartier Sisia en général, et aux quartiers à proximité ainsi que toutes les populations de la communauté urbaine de Bamenda
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux aura lieu le premier trimestre de 2020. Une réservation des emprises prévues par le projet sera exécutée à la fin dudit projet de restructuration du quartier Sisia par la commune de Bamenda 3 et reversée à son domaine privé. La sélection définitive des bâtiments publics à réaliser avec la commune de Bamenda III, la communauté urbaine de Bamenda, le MINDDEL et le MINMAP A la suite sera monté un DAO
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	L'analyse diagnostique réalisée dans le quartier Sisia a souligné le fait que ce quartier souffre cruellement de la carence d'équipement de services publics surtout administratifs. Toutefois, bien que des structures soient érigées dans la ville pour pallier à ce déficit, il s'avère nécessaire d'aménager dans la zone de Sisia des services publics de proximité (sous forme d'annexe) permettant aux populations de couvrir le moins de distance possible entre leurs logements et ledit service. Les services offerts par ce centre administratif seront entre autres : une annexe de centre d'état civil, une annexe d'une délégation départementale quelconque, une annexe de la direction des impôts par exemple, une maison des jeunes, voire une maison de la culture etc. Dans le cadre de cette action, si certains de ces équipements sont implantés les populations de Sisia et des quartiers environnants n'auront plus à aller à Up Station, à Miles 4 ou à Mulang pour certifier leurs documents, payer leurs impôts ou autres.
10	Ordre de Priorité	Le centre administratif n'était pas une priorité majeure des populations de Sisia. Néanmoins, nous pouvons le classer dans la priorité n°8 qui ressort les difficultés de planification de la zone et d'accès aux documents légaux d'aménagement et

		d'appropriation des espaces.
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « <i>tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement</i> » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement du centre administratif de Sisia, et le fait que ce dernier soit situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population un service manquant actuellement et qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant</p>

		la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : il sera aménagé sur les 4 hectares prévus à l'effet, 08 bâtiments administratifs sur une surface de 1000m² chacun, la surface restante sera allouée aux infrastructures, réseaux et autres équipements d'accompagnement.</p> <p>En effet, les équipements d'accompagnement seront érigés sur cet espace sous forme de magasin de commerce, de boutiques sur rue et autres services allant du secrétariat informatique, salle de reprographie etc.</p>
14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Néanmoins, Il reste à la commune de Bamenda 3 d'engager des démarches pour le reversement de ce lot dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	la contrainte majeure de ce projet est liée à l'organisation de la population afin d'une exploitation sans restriction de cet espace au profil de toutes les couches de la population. Il faudrait à cet effet, veiller dans la convention de délégation qui sera signée entre la commune et le comité d'animation au développement du quartier Sisia que les conditions d'accès à cet équipement sont transparentes et inclusives pour toutes les couches de la population et les services administratifs.
16	Situation foncière	Zone à risque appartenant au domaine national de l'Etat. en plus cette zone fera l'objet d'une DUP, et serait reverser au domaine communal.
17	Population à déplacer	Les populations qui seront impactées par ce projet sont celles qui se trouvent sur l'emprise des zones de déguerpissement (zone de pente, de voies à réaliser etc.) et donc sont déjà prise en considération dans ce projet.
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La condition nécessaire pour la mise en service de ce projet est l'affectation des différents locaux aux ayants droits en accord avec la mairie, le MINH DU, MINTP et le MINDEL.
Estimation des coûts		

Activités	Cout estimé HT
Réservation de la zone administrative	PM
Viabilisation des parcelles	PM
Construction des 8 logements et autres annexes	1 000 000 000
TOTAL	1 000 000 000

Commenté [C3]:

COMPOSITION DE LA PRESENTE FICHE

- Plan de la zone administrative
- Exemple de bâtiment administratif

Fiche Projet N°2 : Reserve foncière communale de Sisia

Fiche Projet N°2		
Titre du projet : Reserve foncière communale de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Faire un espace dédié à la municipalité pour ses différentes opérations dans la commune de Bamenda 3
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Doter la commune d'espace propre à elle ; • Faciliter la cohésion sociale entre la mairie et les populations de la commune de Bamenda 3
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La mairie de Bamenda 3 possède des espaces libres pour ces différentes opérations d'aménagement ; • Les populations de Bamenda 3 trouvent en la municipalité un atout pour le développement de leur ville
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Sisia
5	Catégorie d'investissement	Travaux topographique, délimitation des réserves foncières communales, lotissement des espaces nouveaux
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier à l'ensemble de la ville de Bamenda, surtout que Sisia se trouve à l'entrée de la ville et est en quelque sorte le premier regard du voyageur avec la ville. De plus, certaines populations, affectées par les opérations de déguerpissements, et qui sont désireuses de rester sur le site pourront être relogé sur place (il en va de près de 300 ménages concernés).
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un dossier d'appel d'offres pour la réalisation des études de délimitation foncières et des bornages. En plus de la procédure de reversement au domaine privé communal (mairie, communauté urbaine de Bamenda, MINHDU, MINCAF et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux aura lieu le premier trimestre de 2020. Une réservation des emprises prévues par le projet sera exécutée à la fin de la validation du projet de restructuration du quartier Sisia par la commune de Bamenda 3 et reversée à son domaine privé. L'équipe technique choisie pour exécuter le marché se fera par appel d'offre
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>La mise sur pied des réserves foncières dans le quartier Sisia, s'avère bénéfique sur plusieurs plan dans le processus de développement de cette zone, de préservation de son environnement, d'organisation de son occupation spatiale et de la mise en valeur de ce dernier.</p> <p>De ce fait, la mise en œuvre du projet est censé atténuer plusieurs carences à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une libération des espaces non constructibles occupés anarchiquement et fortuitement par les populations à leur risque et péril; - Un aménagement conséquent et aux normes des zones de pentes abruptes, des bas fonds de vallée et de cours d'eau marécageux par les services compétents; - Une organisation de l'occupation spatiale du site au détriment de l'occupation anarchique

10	Ordre de Priorité	La reservation d'emprise dans le quartier Sisia au profit de la Mairie ne fait pas partir des priorités énoncées par les populations ; mais au cours des différents ateliers et travaux avec celles-ci, nous avons constaté qu'elles n'étaient pas contre une organisation du site de l'étude par la commune responsable et la BCC
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « <i>tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement</i> » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Une réservation foncière communale dans le quartier Sisia, et le fait que ce dernier soit situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementation en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude, il ne reste plus qu'à passer à la mise en application de l'ensemble de ces mesures</p>
12	Impact Social	Le projet de réservation foncière offre à la population de Sisia une chance de suivre un processus d'aménagement conséquent et régularisé de leur espace d'habitation.

		<p>Certaines familles affectées par les travaux de restructuration, auront la possibilité de préserver leur patrimoine culturel et de rester dans leur village si s'en ait le cas.</p> <p>Cette réservation foncière permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>iii. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions de sécurisation de l'espace dédié à la réserve foncière, d'entrevoir les modalités d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements et autres logements.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>iv. Consistance des travaux : il sera aménagé sur les 4 hectares prévus à l'effet, des parcelles de terrain issues du lotissement de l'espace et sa structuration en parcelles uniformes et régularisées prêtent pour tout éventuel occupation.</p>
	Etat de préparation du projet	<p>Les espaces prévus pour la réservation foncière ont été identifié pendant les travaux de restructuration de Sisia et localisé sur le grand espace boisé qui couvre le sud de la Zone d'étude de même que l'ensemble des 4 Sisia. Néanmoins, Il reste à la commune de Bamenda 3 d'engager des démarches pour le reversement de ce lot dans le domaine public communal.</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>La contrainte majeure de ce projet est liée à l'organisation de la population afin d'une exploitation sans restriction de cet espace au profil de toutes les couches de la population. Il faudrait à cet effet, veiller dans la convention de délégation qui sera signée entre la commune et le comité d'animation au développement du quartier Sisia que les conditions d'accès à cet équipement sont transparentes et inclusives pour toutes les couches de la population et les services administratifs.</p> <p>La zone étant de pente et abrupte, elle va nécessiter des aménagements conséquent de terrassement, remblai/déblai afin de rendre certains endroits du site aménageables par l'homme.</p>
16	Situation foncière	<p>Zone à risque appartenant au domaine national de l'Etat. En plus cette zone fera l'objet d'une DUP, et serait reverser au domaine communal.</p>
17	Population à déplacer	<p>Les populations qui seront impactées par ce projet sont celles qui se trouvent sur l'emprise des zones de déguerpissement (zone de pente, de voies à réaliser etc.) et donc sont déjà prise en considération dans ce projet.</p> <p>Il est estimé une population de plus de 500 ménages qui sera affectée par le projet d'implantation du centre administratif. De ce fait, cette dernière va bénéficier de tous les avantages qui lui sont dus et pourra ainsi bénéficier de la politique de recasement sur site ou de celle de recasement sur le site alloué à Mbung.</p>
18	Réseaux à déplacer	RAS

19	Conditions de mise en service	<p>La mise service de cet aménagement portant sur la réservation foncière de certains espaces à Sisia va nécessiter les aménagements ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réservation et la sécurisation du site ; - L'ouverture des voies ; - La délimitation des lots et parcelles <p>Les infrastructures diverses et les équipements viendront avec le processus d'aménagement de la zone</p>
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	<p>Viabilisation des parcelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cahier de charge du lotissement • Ouverture des voies • Délimitation des lots et parcelles 	<p>PM</p> <p>PM</p>
	TOTAL	PM

Fiche Projet N°3 : Reserve administrative à Mbung

Fiche Projet N°3		
Titre du projet : Reserve administrative à Mbung		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Réserver une zone administrative pour les futurs équipements dans la ville
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher l'administration des administrés • Améliorer la cohésion sociale • Harmoniser l'occupation humaine et spatiale de Mbung
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux services publics est réduit en termes de distance et de coûts • La cohésion sociale entre populations et administration est renforcée • L'organisation harmonieuse de l'espace est assurée
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Mbung
5	Catégorie d'investissement	Bâtiments de services publics et aménagement de voies de liaison
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier au quartier Mbung en général, et aux quartiers à proximité ainsi que toutes les populations de la commune
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux aura lieu le premier trimestre de 2020 La sélection définitive des bâtiments publics à réaliser avec la commune de Bamenda III, la communauté urbaine de Bamenda, le MINDDEL et le MINMAP A la suite sera monté un DAO
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>L'analyse diagnostique réalisée dans le quartier Mbung a souligné le fait que ce dernier souffre cruellement de la carence d'équipement de services publics surtout administratifs. Toutefois, bien que des structures soient érigées dans la ville pour pallier à ce déficit, il s'avère nécessaire d'aménager dans la zone de Mbung des services publics permettant aux populations de couvrir le moins de distance possible entre leurs logements et ledit service.</p> <p>Les services offerts par ce centre administratif seront entre autres : une annexe de centre d'état civil, une annexe d'une délégation départementale, une annexe de la direction des impôts, etc.</p> <p>Dans le cadre de cette action, si certains de ces équipements sont implantés les populations de Mbung et des quartiers environnants n'auront plus à aller à Up Station, à Miles 4 ou à Mulang pour certifier leurs documents, payer leurs impôts ou autres.</p>
10	Ordre de Priorité	Le centre administratif n'était pas une priorité majeure des populations de Mbung. Néanmoins, nous pouvons la classer dans la priorité n° 8 qui ressort les difficultés de planification de la zone et d'accès aux documents légaux d'aménagement et d'appropriation des espaces.

11	Impact environnemental	<p>La loi 96 sur l'environnement stipule que tout projet d'aménagement nécessite une étude d'impact environnemental. Pour l'aménagement du centre administratif de Mbung entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementation en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population un service manquant actuellement et qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>i. Consistance des travaux : il sera aménagé sur les 4 hectares prévus à l'effet, 08 bâtiments administratifs sur une surface de 1000 m2 chacun, la surface restante sera allouée aux infrastructures, réseaux et autres équipements d'accompagnement.</p>
14	Etat de préparation du projet	<p>La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>la contrainte majeure de ce projet est liée à l'organisation de la population afin d'une exploitation sans restriction de ce centre au profil de toutes les couches de la population. Il faudrait à cet effet veillé dans la convention de délégation qui sera signée entre la commune et le comité d'animation au développement du quartier Mbung que</p>

		les conditions d'accès à cet équipement sont transparentes et inclusives pour toutes les couches de la population.
16	Situation foncière	Zone vierge, avec une pente favorable à l'aménagement (< 6%)
17	Population à déplacer	
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La condition nécessaire pour la mise en service de ce projet est l'affectation des différents locaux aux ayants droits en accord avec la mairie et le MINDEL.
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	Viabilisation des parcelles	PM
	Construction des 4 bâtiments	500 000 000
	TOTAL	545 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement de la zone administrative
- Exemple de bâtiments administratifs

Fiche Projet N°4 : Ecole Maternelle et primaire de Sisia

Fiche Projet N°4		
Titre du projet : Ecole Maternelle et primaire de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le quartier Sisia d'un équipement scolaire public normalisé
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher les enfants de bas âge de l'équipement scolaire • Améliorer les conditions de scolarisation • Réduire le capital risque
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la distance de parcours entre le logement et l'école ainsi que des coûts de transport • Amélioration du taux de scolarisation • Diminution des risques liés aux accidents, à la sécurité, etc.
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Sisia 2
5	Catégorie d'investissement	Bâtiments à caractère public pour l'éducation constitué de 2 blocs de salles de classe pour la maternelle et 6 blocs de salles de classes pour le primaire+ bureau Directrice + Latrines + point d'eau + clôture
6	Bénéficiaires	La population du quartier Sisia a un accès direct à un équipement de proximité
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, MINEDUB et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET).
8	Date de la sélection du projet	La sélection définitive des bâtiments publics à réaliser s'effectuera entre 2024 et 2029 avec la commune de Bamenda III, la communauté urbaine de Bamenda, le MINDEDEL et le MINMAP. A la suite sera monté un DAO.
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	l'accès à un équipement scolaire public de proximité est un service essentiel de base dont les populations de Sisia ont cruellement besoin du fait de l'absence de celui-ci. En effet, le rapport diagnostic a ressorti que la zone de Sisia n'en disposait pas et que les seules structures éducatives présentes sont privées, de faibles capacités et souvent mal lotis, obligeant les populations d'envoyer leurs enfants dans les quartiers plus éloignés. De ce fait, l'implantation de cet équipement favoriserait la réduction des coûts de transports ainsi que des risques liés (accidents de la route, enlèvement d'enfants, etc.). Par ailleurs, ceci permettra aux enfants d'avoir accès à un cadre favorable à l'éducation.
10	Ordre de Priorité	L'aménagement d'un équipement scolaire public normalisé a été choisi comme cinquième priorité des populations de Sisia lors de la séance de priorisation des besoins.
11	Impact environnemental	La loi 96 sur l'environnement stipule que tout projet d'aménagement nécessite une étude d'impact environnemental. Pour l'aménagement d'une école maternelle et primaire et le fait que ce dernier soit situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en

		<p>œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population un service manquant actuellement et qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p> <p>Par ailleurs, il favorisera la prolifération d'activités génératrices de revenus (vendeuses de nourriture, etc.)</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La validation du projet par le MINEDUB</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>v. Consistance des travaux : il sera aménagé sur les 6600m2 02 blocs de salles de classe pour l'école maternelle, 06 blocs de salles de classe pour l'école primaire, un bureau Directrice, des latrines, un point d'eau et une clôture.</p> <p>Par ailleurs il sera prévu des aires de jeux pour enfants et des hangars pour commerce.</p>
14	Etat de préparation du projet	<p>La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>Les contraintes proviendront d'une part de la proximité di cours d'eau et du fait que les bâtiments seront réalisés en zone basse. Par ailleurs, les contraintes seront liées aux besoins de financement ce qui donne recours à la sollicitation d'une aide extérieure.</p>
16	Situation foncière	<p>Le projet sera implanté dans une zone à risques du domaine national. Le site va faire l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.</p>

17	Populations à déplacer	Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population qu'il sera susceptible de déplacer dans le cadre de ce projet. Néanmoins, on estime au maximum à 50 ménages le nombre de population à déplacer. Il faut tout e même noter que les ménages affectés seront tout de même touchés par les travaux d'aménagement des voies existantes, des nouvelles voies et de libération des zones de bas-fonds. L'espace sera donc libre d'une manière ou d'une autre et les populations recasées in situ.
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La réalisation de ce projet est conditionnée par la mise en place des voies sur berges le long du cours d'eau, la création des voies de liaison, la libération des zones de bas-fonds et la sécurisation du site porteur de projet. Pour faciliter la mise en place prévue dans ce projet : <ul style="list-style-type: none"> - Une sensibilisation et un contrôle social avec mobilisation des structures communautaires du quartier Sisia et des personnes influentes, socialement reconnues est nécessaire pour favoriser un climat d'acceptation totale du projet ; - Le comité de développement du quartier doit accompagner la mairie dans la mise en application des différentes mesures majeures prises pour le bon fonctionnement du projet.
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	Aménagement des voies existantes, des voies nouvelles, libération des zones de bas-fonds et sécurisation du site	PM
	02 blocs de salles de classes pour école maternelle 06 blocs de salles de classes pour école primaire	50 000 000
	Bureau de la directrice Latrines Points d'eau Clôture Aires de jeux pour enfants Hangars pour commerce	
	TOTAL	50 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement de la zone scolaire
- Exemple de bâtiments scolaires

Fiche Projet N°5 : Ecole Maternelle et Primaire de Mbung

Fiche Projet N°5		
Titre du projet : Ecole Maternelle et Primaire de Mbung		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le quartier Mbung d'un équipement scolaire public normalisé
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher les enfants de bas âge de l'équipement scolaire • Améliorer les conditions de scolarisation • Réduire le capital risque
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la distance de parcours entre le logement et l'école ainsi que des coûts de transport • Amélioration du taux de scolarisation • Diminution des risques liés aux accidents, à la sécurité, etc.
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Mbung
5	Catégorie d'investissement	Bâtiments à caractère public pour l'éducation constitué de 2 blocs de salles de classe pour la maternelle et 6 blocs de salles de classes pour le primaire+ bureau Directrice + Latrines + point d'eau + clôture
6	Bénéficiaires	Les populations du quartier Sisia ayant été déplacées pourront accéder à un équipement scolaire public de proximité
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, MINEDUB et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET).
8	Date de la sélection du projet	La sélection définitive des bâtiments publics à réaliser s'effectuera entre 2020 et 2024 avec la commune de Bamenda III, la communauté urbaine de Bamenda, le MINDEL et le MINMAP. A la suite sera monté un DAO.
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Suite au projet de restructuration du quartier Sisia, les populations seront affectées par les travaux d'aménagement des voies, de libération des zones de bas-fonds et de sécurisation du site. A cet effet, plusieurs populations seront déplacées et recasées dans le site Mbung. Il s'avère donc important que ces populations ne soient pas laissées et aient également accès à un équipement éducatif public qui permettra de répondre aux besoins d'éducation et également de réduire les dépenses en termes de transport et de scolarité.
10	Ordre de Priorité	RAS
11	Impact environnemental	La loi 96 sur l'environnement stipule que tout projet d'aménagement nécessite une étude d'impact environnemental. L'aménagement de l'école maternelle et primaire de Mbung entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementation

		<p>en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population un service manquant actuellement et qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p> <p>Par ailleurs, il favorisera la prolifération d'activités génératrices de revenus (vendeuses de nourriture, etc.)</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La validation du projet par le MINEDUB</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : il sera aménagé sur les 750m² 02 blocs de salles de classe pour l'école maternelle, 06 blocs de salles de classe pour l'école primaire, un bureau Directrice, des latrines, un point d'eau et une clôture.</p> <p>Par ailleurs il sera prévu des aires de jeux pour enfants et des hangars pour commerce.</p>
14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	les contraintes seront liées aux besoins de financement ce qui donne recours à la sollicitation d'une aide extérieure.
16	Situation foncière	Le site appartient au domaine privé de la communauté urbaine de Bamenda
17	Populations à déplacer	RAS
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La mise en service du projet est conditionnée par l'ouverture des voies et la structuration du site.

Estimation des coûts	
Activités	Cout estimé HT
Ouverture des voies et structuration du site	PM
02 blocs de salles de classes pour école maternelle 06 blocs de salles de classes pour école primaire	50 000 000
Bureau de la directrice Latrines Points d'eau Clôture Aires de jeux pour enfants Hangars pour commerce	
TOTAL	50 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement de la zone scolaire
- Exemple de bâtiments scolaires

Fiche Projet N°6 : Lycée d'enseignement technique de Sisia

Fiche Projet N°6		
Titre du projet : Lycée d'enseignement technique de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Doter le quartier d'une structure de formation technique
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à la disposition des jeunes de Sisia des formations techniques adéquates au contexte actuel Assurer le service de proximité avec les quartiers voisins
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> La formation technique est garantie Le lycée technique assure un bon service de proximité
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Sisia 4
5	Catégorie d'investissement	Il sera construit dans la zone un lycée technique de 12 classes, Construction matériaux déf. 1 Clôture et aires de jeux + 3 ateliers.
6	Bénéficiaires	Population de Sisia
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (MINESEC mairie, communauté urbaine de Bamenda, et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux aura lieu le premier trimestre de 2025 La sélection définitive des bâtiments publics à réaliser avec la commune de Bamenda III, la communauté urbaine de Bamenda, le MINESEC et le MINMAP A la suite sera monté un DAO
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	L'analyse diagnostique réalisée dans le quartier Sisia a souligné le fait que ce dernier souffre cruellement d'une insuffisance d'équipements éducatifs. Toutefois, bien que des structures soient érigées dans la ville pour pallier à ce déficit, il s'avère nécessaire d'aménager dans la zone de Sisia des équipements éducatifs publics spécialisés permettant aux populations de parcourir le moins de distance possible entre leurs logements et ces équipements. De ce fait, les élèves techniciens de Sisia et des quartiers environnants n'auront plus à aller au lycée technique de Mulang pour bénéficier des formations techniques .
10	Ordre de Priorité	9
11	Impact environnemental	La loi 96 sur l'environnement stipule que tout projet d'aménagement nécessite une étude d'impact environnemental. L'aménagement du lycée technique de Sisia entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementation en vigueur. Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées : - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ;

		<ul style="list-style-type: none"> - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet renforce le déficit d'équipements éducatifs spécialisé dans le quartier Sisia, en particulier le besoin d'un lycée technique adéquat.</p> <p>Les produits de ce lycée technique trouveront un champ d'application en la valorisation des matériaux locaux au niveau de Sisia d'une part, et à l'ensemble de la ville de Bamenda d'autre part.</p> <p>Ce projet faciliterait l'insertion professionnelle des jeunes issus de cet établissement dans le monde de l'emploi.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Les activités à mener sur le site du projet seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La libération de l'emprise des voies existantes, des voies nouvelles et la zone des bas-fonds; - La sécurisation du site du projet; - La construction des salles de classes et autres annexes.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>La mise en œuvre du projet nécessiterait de travailler étroitement avec la commune de Bamenda 3, le MINESEC, les populations bénéficiaires et tout autre acteur de développement. Cela entraîne un effort conséquent de collaboration interne et externe. La contrainte majeure réside dans la préservation de l'environnement de la zone d'étude et à l'implantation des aménagements dans cette dernière.</p>
16	Situation foncière	<p>Zone à risque appartenant au domaine national de l'Etat. en plus elle ferait l'objet d'une DUP, et serait affecter au domaine communal.</p>
17	Population à déplacer	<p>Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population qu'il sera susceptible d'être déplacé dans le cadre de ce projet étant donné que les emprises et les études bien détaillées des tracés en plan et des profils en travers aient été réalisés, nous estimons à 50 ménages environ le nombre des déplacés</p>
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	<p>La condition nécessaire pour la mise en service de ce projet est l'affectation des différents locaux aux ayants droits en accord avec la mairie et le MINESEC</p>
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	<ul style="list-style-type: none"> - La libération de l'emprise des voies existantes, des voies nouvelles et la zone des bas-fonds; - La sécurisation du site du projet; 	PM
	Construction d'un établissement technique de 12 classes et annexes	200 000 000
	TOTAL	200 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement du collège d'enseignement technique
- Exemple de bâtiments du collège technique

Fiche Projet N°7 : Centre médical de Sisia

Fiche Projet N°7		
Titre du projet : Centre médical de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accès à des soins médicaux de qualité
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des populations un plateau technique adéquat • Assurer la prise en charge rapide des malades • Limiter la propagation des maladies
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité des services de santé est garantie • Le rapprochement entre les populations et le personnel de santé est effectif • La sensibilisation des populations sur les risques liés aux maladies est assurée
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Sisia 4 et Sisia 2
5	Catégorie d'investissement	Bâtiments à usage médical de standing
6	Bénéficiaires	Les populations du quartier Sisia
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, MINSANTE et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET).
8	Date de la sélection du projet	La sélection définitive des bâtiments publics à réaliser s'effectuera entre 2021 et 2026 avec la commune de Bamenda III, la communauté urbaine de Bamenda, le MINDEL et le MINMAP. A la suite sera monté un DAO.
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Le droit à la santé est une condition sine qua non au bien être de tout être vivant. Pour ce faire, il est important que les équipements sanitaires puissent assurer leur rôle. Cependant, fort est il de constater que la zone de Sisia ne dispose que de quelques centres de santé privé mais n'assurant pas une prise en charge effective des populations. Ce projet permettra ainsi de réduire les maladies dans le quartier, faciliter l'accès des populations aux services de santé de proximité, etc.
10	Ordre de Priorité	La construction d'un centre médical représente la quatrième priorité émise pour répondre aux besoins des populations.
11	Impact environnemental	La loi 96 sur l'environnement stipule que tout projet d'aménagement nécessite une étude d'impact environnemental. Pour l'aménagement d'un centre médical, le fait que ce dernier soit situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementation en vigueur. Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées : - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ;

		<ul style="list-style-type: none"> - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre aux populations de Sisia un cadre propice à l'amélioration des conditions de vie en assurant l'accès aux services de santé publique jusqu'ici inexistantes.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer la sensibilisation et la prise en charge des populations. Sur le plan social, ce projet aura pour impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en place d'un plan d'évacuation médicale d'urgence pour les différents types d'incidents ; - La sensibilisation des populations afin de leur rappeler quotidiennement les risques et dangers auxquels ils sont exposés - L'amélioration de la cohésion sociale.
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La validation du projet par le MINSANTE</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : il sera aménagé à Sisia 02 centres médicaux sur 1200m². Au moins un de ces centres comportera un plateau technique moderne, et ils auront tous deux une moyenne de 40 lits, un incinérateur chacun.</p>
14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	Les contraintes proviendront d'une part de la proximité de cours d'eau et du fait que les bâtiments seront réalisés en zone basse. Par ailleurs, les contraintes seront liées aux besoins de financement ce qui donne recours à la sollicitation d'une aide extérieure.
16	Situation foncière	Le projet sera implanté dans une zone à risques du domaine national. Le site va faire l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.
17	Population à déplacer	Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population qu'il sera susceptible de déplacer dans le cadre de ce projet. Néanmoins, on estime au maximum à 100 ménages le nombre de population à déplacer.
18	Réseaux à déplacer	RAS

19	Conditions de mise en service	<p>La réalisation de ce projet est conditionnée par la mise en place des voies sur berges le long du cours d'eau, la création des voies de liaison, la libération des zones de bas-fonds et la sécurisation du site porteur de projet.</p> <p>Pour faciliter la mise en place prévue dans ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sensibilisation et un contrôle social avec mobilisation des structures communautaires du quartier Sisia et des personnes influentes, socialement reconnues est nécessaire pour favoriser un climat d'acceptation totale du projet ; <p>Le comité de développement du quartier doit accompagner la mairie dans la mise en application des différentes mesures majeures prises pour le bon fonctionnement du projet.</p>
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	Aménagement de voies existantes, voies nouvelles, libération des zones de bas-fonds, sécurisation du site	PM
	02 centres médicaux	
	01 plateau technique moderne 40 lits, 02 incinérateurs	50 000 000
	TOTAL	50 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement du centre de santé
- Exemple de bâtiments médical
- Exemple d'incinérateur

Fiche Projet N°8 : CMA de Mbung

Fiche Projet N°8		
Titre du projet : CMA de Mbung		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des équipements sanitaires de qualité
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des populations un plateau technique adéquat • Assurer la prise en charge rapide des malades • Limiter la propagation des maladies
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité des services de santé est garantie • Le rapprochement entre les populations et le personnel de santé est effectif • La sensibilisation des populations sur les risques liés aux maladies est assurée
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : localité de Mbung
5	Catégorie d'investissement	Bâtiments à usage médical de standing
6	Bénéficiaires	Les populations de Mbung
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, MINSANTE et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET).
8	Date de la sélection du projet	La date de sélection du projet de situe entre 2026 et 2031
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Le droit à la santé est une condition sinequanone au bien être de tout être vivant. A cet effet, il s'avère important que les populations de Mbung aient accès à des équipements sanitaires de qualité qui permettront limiter les risques de maladies dans la zone, assurer la prise en charge rapide et efficiente des malades, etc.
10	Ordre de Priorité	RAS
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du</p>

		<p>Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Dans ce cas d'espèce, cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementation en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre aux populations de Mbung un cadre propice à l'amélioration des conditions de vie en assurant l'accès aux services de santé publique jusqu'ici inexistantes.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer la sensibilisation et la prise en charge des populations. Sur le plan social, ce projet aura pour impact majeurs la sensibilisation des populations afin de leur rappeler quotidiennement les risques et dangers auxquels ils sont exposés, ainsi que l'amélioration de la cohésion sociale.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du</p> <p>site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La validation du projet par le MINSANTE</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : il sera aménagé à Mbung 01 centre médical sur 500m2. Il comportera un plateau technique moderne, une moyenne de 40 lits, un incinérateur.</p>

14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisée le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	Les contraintes seront principalement liées aux besoins de financement ce qui donne recours à la sollicitation d'une aide extérieure.
16	Situation foncière	Le site du projet fait partie du domaine national. Il fera l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.
17	Populations à déplacer	RAS
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La mise en service du projet est conditionnée par l'ouverture des voies et la structuration du site.
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	Ouverture des voies et structuration du site	PM
	02 centres médicaux 01 plateau technique moderne 40 lits, 02 incinérateurs	25 000 000
	TOTAL	25 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement du centre médical
- Exemple de bâtiments médical
- Exemple d'incinérateur
- Modèle du plateau technique

Fiche Projet N°9 : Aménagement des voies de promenade le long des berges du cours d'eau et création des sentiers piétons (pentes) à Sisia

Fiche Projet N°9		
Titre du projet : Aménagement des voies de promenade le long des berges du cours d'eau et création des sentiers piétons (pentes) à Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Préserver le lit du cours d'eau
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les berges du cours d'eau • Créer des voies de contournement • Sensibiliser les populations sur l'importance de la pollution du cours d'eau
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilisation, la lutte contre l'érosion des berges du cours d'eau est garantie • La mobilité des biens et des personnes sur le site est effective • La pollution est réduite
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Sisia
5	Catégorie d'investissement	Voies sur berge, passages piétons, ouvrages d'art
6	Bénéficiaires	Les populations de Sisia et ses environs, les touristes
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (MINTOUL, mairie, communauté urbaine de Bamenda, et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	A partir de 2020 jusqu'en 2030
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>Il n'ai pas aisé de se déplacer dans le site, encore plus compliqué pour les populations résidant sur les pentes, où des pistes existentes débouches très souvent sur des impasses complètes par des cheminements revêtus de vieux pneus automobiles, sans garde-four, pour desservir les populations plus en amont.</p> <p>L'analyse du diagnostic montre que les berges du cours d'eau présent au quartier Sisia sont très dégradés, elles sont instables et ne cessent de s'éroder.</p> <p>Il devient indispensable d'améliorer les conditions de déplacement dans le site aménageant des sentiers piétons plus praticables et sûrs. Par ailleurs mettre en place des voies sur berge de part et d'autre du cours d'eau pour stabiliser les berges qui ne cessent de s'éroder, en même temps d'en faire des voies de promenade.</p>
10	Ordre de Priorité	Ces différentes actions peuvent entrer dans les 1, 6 et 7
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique,</p>

		<p>socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement du centre administratif de Sisia, et le fait que ce dernier soit situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population un service manquant actuellement et qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les limites des berges, le tracé des voies sur berges et les ouvrages d'art, les cheminements piétons sur pentes.</p>

		<p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes. Les institutions concernées par cet aménagement : MINHDU, MINEPDED, le MINTP, BCC etc.,</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale et le suivie par le MINMAP.</p> <p>ii. Consistance des travaux les travaux d'aménagement des berges des cours d'eaux des ouvrages d'art, des pistes piétonnes au niveau des pentes vont nécessiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le calibrage du lit des cours d'eaux - Le calibrage des berges - L'installation des dégrillages. - La construction des ouvrages de franchissement - La reservation et la libération des emprises pour les voies sur berge - La reservation des emprises pour les pistes piétonnes <p>En effet, les infrastructures d'accompagnement seront érigées sur cet espace sous forme canivaux, bacs à ordure, éclairage public, les boutiques sur rue et autres services allant des microfinances, du secrétariat informatique, salle de reprographie etc.</p>
14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Néanmoins, Il reste à la commune de Bamenda 3 d'engager des démarches pour l'expropriation, le dédommagement et le reversement de ce lot dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	la contrainte majeure de ce projet est liée à l'organisation de la population afin d'une exploitation sans restriction de cet espace au profit de toutes les couches de la population. Il faudrait à cet effet, veiller dans la convention de délégation qui sera signée entre la commune et le comité d'animation au développement du quartier Sisia que les conditions d'accès à ces infrastructures soient transparentes et inclusives pour toutes les couches de la population riveraine et les touristes. La zone étant de pente et abrupte, elle va nécessiter des aménagements conséquent de terrassement, remblai/déblai afin de rendre certains endroits du site aménageables par l'homme.
16	Situation foncière	Zone à risque appartenant au domaine national de l'Etat. en plus elle ferait l'objet d'une DUP, et serait affecter au domaine communal.
17	Population à déplacer	Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population susceptible d'être déplacé dans le cadre de ce projet étant donné que les emprises et les études bien détaillées des tracés en plan et des profils en travers aient été réalisés, nous estimons à 850 ménages environ le nombre des déplacés
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La réalisation de ce projet est conditionnée par la mise en place des travaux d'aménagement des berges des cours d'eaux des ouvrages d'art, des pistes piétonnes au niveau des pentes, plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> - Le calibrage du lit des cours d'eaux - Le calibrage des berges - L'installation des dégrillages. - La construction des ouvrages de franchissement - La reservation et la libération des emprises pour les voies sur berge

	<p>- La reservation des emprises pour les pistes piétonnes</p> <p>En effet, les infrastructures d'accompagnement seront érigées sur cet espace sous forme de caniveaux, bacs à ordures, éclairage public, les boutiques sur rue et autres services allant des microfinances, du secrétariat informatique, salle de reprographie etc.</p> <p>Il sera également prévu la sensibilisation et le contrôle des différents ouvrages mis en place par les ressources techniques de la commune et la population riveraine afin lutter contre le désordre urbain.</p> <p>L'intégration des nouvelles infrastructures dans le réseau viaire global de la ville.</p>	
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	<ul style="list-style-type: none"> - Le calibrage du lit des cours d'eaux - Le calibrage des berges - L'installation des dégrillages. - La construction des ouvrages de franchissement - La reservation et la libération des emprises pour les voies sur berge (Les caniveaux) - La reservation des emprises pour les pistes piétonnes - Mobilires urbains (bacs à ordures, éclairage public, etc.,) - Services (microfinances, du secrétariat informatique, les boutiques sur rue et salle de reprographie etc. 	45 000 000
	<ul style="list-style-type: none"> Construction des voies sur berges Constructions des ouvrages d'art Construction des pistes piétonnières sur pentes 	1 428 358 104
	TOTAL	1 473 358 104

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement de la voie sur berge
- Exemple d'ouvrage de franchissement, de piste piétonne, de bacs à ordures et de lampadaire solaire

Fiche Projet N°10 : Jardin public, Parc d'attraction, aire touristique avec chute, espace boisé etc. de Sisia

Fiche Projet N°10		Titre du projet : Jardin public, Parc d'attraction, aire touristique avec chute, espace boisé etc. de Sisia																					
Rubriques	Description																						
V. Objectifs																							
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le bien-être des populations de Sisia 																					
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'attractivité du quartier Sisia Développer la mixité et l'inclusion sociale au sein du quartier Sisia Doter le quartier Sisia d'équipements de loisirs de proximité 																					
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier Sisia sera plus attractif et accessible tant pour les résidents que pour ceux venus de l'extérieur La mixité et l'inclusion sociale sont renforcées Le quartier est amélioré et dispose d'un cadre de détente et de loisir 																					
VI. Nature et éligibilité du projet																							
4	Localisation	<p>Zone d'intervention : le site pré identifié pour l'implantation de ces espaces de loisirs et de détente est le quartier Sisia. Chacun de ces espaces est réparti ainsi qu'il suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Sisia I</th> <th>Sisia II</th> <th>Sisia III</th> <th>Sisia IV</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jardin public (06)</td> <td>02</td> <td>03</td> <td>01</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Parc d'attraction (04)</td> <td></td> <td>02</td> <td>02</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aire touristique (03)</td> <td>01</td> <td>01</td> <td></td> <td>01</td> </tr> </tbody> </table>			Sisia I	Sisia II	Sisia III	Sisia IV	Jardin public (06)	02	03	01		Parc d'attraction (04)		02	02		Aire touristique (03)	01	01		01
			Sisia I	Sisia II	Sisia III	Sisia IV																	
		Jardin public (06)	02	03	01																		
		Parc d'attraction (04)		02	02																		
Aire touristique (03)	01	01		01																			
L'espace boisé quant à lui est présent sur toute l'étendue de la limite Sud du quartier Sisia. On retrouve également quelques espaces boisés aménagés in situ.																							
5	Catégorie d'investissement	Equipement socio-culturel et de loisir																					
6	Bénéficiaires	Toute la population de la commune de Bamenda III, et spécifiquement les habitants du quartier Sisia																					
7	Conditions particulières d'éligibilité	<p>La maîtrise d'ouvrage se fera sous l'autorité de la commune de Bamenda III. Elle nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, MINTOUL, MINH DU, MINEPDED et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET).</p> <p>Les mécanismes de gestion de ces espaces devront être assurés par la commune de Bamenda III et les gestionnaires de ceux-ci pour que ces derniers puissent couvrir les charges courantes d'entretien.</p>																					
8	Date de la sélection du projet	La sélection définitive de l'aménagement des équipements touristiques et de loisirs a été arrêtée en la période allant de 2020 à 2030.																					
VII. Justification																							
9	Carences que le projet est censé atténuer	La Commune de Bamenda III dispose de fortes potentialités touristiques de par son paysage naturel. Le quartier Sisia n'en est pas épargné puisqu'on y retrouve des																					

		<p>chutes de rivières sur les falaises et flancs de montagne ainsi que des qui offrent un spectacle attractif. Cependant, ceux-ci ne sont pas aménagés et les seuls équipements de loisirs qu'on y retrouve sont les hôtels et les restaurants.</p> <p>Pour pallier à ces manquements observés, la mise en place d'équipements de loisir et de détente dont les jardins publics, espaces boisés, parcs d'attractions et aires touristiques permettrait non seulement de conférer un nouveau visage à cette ville, d'améliorer le cadre général d'épanouissement des populations du quartier Sisia, mais aussi d'assurer la patrimonialisation de ses espaces naturels (dont la présence est importante).</p> <p>L'ensemble de ces propositions d'aménagements participent à l'amélioration du cadre de vie des populations du quartier Sisia.</p>
10	Ordre de Priorité	<p>Bien que ne faisant pas partie des priorités des populations de Sisia, il n'en demeure pas moins important d'aménager des espaces verts, de détente et de loisirs dont les avantages dans l'amélioration du cadre de vie des habitants sont nombreux et non négligeables. Par ailleurs, le site étant à forte prédominance constitué de massifs montagneux, il est plus favorable à l'aménagement des dits espaces.</p>
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « <i>tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement</i> » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Ce projet permettra ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'entretien régulier de SISIA; - Sensibiliser les populations sur leurs droits et devoirs et sur les opportunités offertes par le projet; - Sensibiliser les populations sur les conditions d'hygiènes ; - Promouvoir la sécurité dans la Cité. <p>Il permettra également d'atténuer les risques liés à la pollution.</p>

12	Impact Social	<p>Ce projet offre aux populations de Sisia un service manquant actuellement et pourtant nécessaire au divertissement et au brassage social des habitants.</p> <p>Les espaces de loisirs et de détente permettront aux habitants de se recréer, se divertir, s'évader dans un cadre sécurisé. Il permettra également de renforcer la mixité et l'inclusion sociale afin de générer un climat d'entente entre les habitants.</p> <p>Par ailleurs, ce projet sera un levier économique pour le quartier Sisia en particulier et la commune de Bamenda III, en ce sens qu'il favorisera l'essor de nombreuses activités économiques. Il sera donc porteur d'emplois et de revenus.</p>
VIII. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements. Elle va également définir les conditions de gestion de ces espaces entre la commune de Bamenda III et les usagers.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La validation du projet par le MINTOUL et le MINEPDED.</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : l'aménagement des espaces de détente et de loisirs dans le quartier Sisia se repart de la manière suivante : les jardins publics sur les zones de pentes, les parcs d'attraction au niveau des sites des chutes, les aires touristiques sur les zones d'escarpement. Les espaces boisés constitueront une ceinture verte pour les éboulements rocheux.</p>
14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	La contrainte sera liée à l'organisation de la population en vue de l'exploitation des dits sites sans restriction et au profit de toutes les couches de la population. Par ailleurs, les contraintes seront également liées aux besoins de financement ce qui donne recours à la sollicitation d'une aide extérieure.
16	Situation foncière	Le site du projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risques. Il fera l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.
17	Populations à déplacer	On ne pourrait dire avec exactitude le nombre d'habitants qui seront déplacés mais on peut estimer à près de 800 ménages environs la population qui sera déplacée lors de l'aménagement des espaces boisés.
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La condition nécessaire pour la réalisation de ce projet est que la gestion de ces espaces soit attribuée à un fermier au travers d'une sous-traitance par affermage.
Estimation des coûts		

Activités	Cout estimé HT
Aménagement des jardins publics Aménagement des parcs d'attraction Aménagements des aires touristiques Aménagement des espaces boisés	110 500 000
TOTAL	110 500 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement du jardin public
- Exemple d'aire touristique
- Exemple de sentier forestier et parcours vita

Fiche Projet N°11 Marché de Sisia (agrandissement, réhabilitation et extension)

Fiche Projet N°11		
Titre du projet : Marché de Sisia (agrandissement, réhabilitation et extension)		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des populations locales un service marchand de qualité
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter les équipements marchands existants dans le quartier Sisia Etendre le marché existant Doter le quartier d'un marché structuré et organisé
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier Sisia dispose d'équipements marchands réhabilités Le marché existant est agrandi Le quartier Sisia dispose d'un marché structuré et organisé
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : le quartier Sisia, précisément à Sisia II
5	Catégorie d'investissement	Equipements marchands
6	Bénéficiaires	Les populations du quartier Sisia
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage se fera sous l'autorité de la commune de Bamenda III. Elle nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, FEICOM, MINH DU, MINCOMMERCE et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	La sélection définitive du projet a été portée à la période allant de 2020 à 2024
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Le quartier Sisia dispose actuellement d'un marché. Cependant, celui-ci est anarchique. A cet effet, il nécessite d'être réhabilité, structuré et même agrandi d'où l'importance de ce projet. De plus, celui-ci permettra à ses utilisateurs (marchands) d'exercer leurs activités dans un cadre sain respectant les normes et propice aux activités économiques. Il permettra également aux populations d'avoir accès à un équipement marchand de proximité.
10	Ordre de Priorité	RAS
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république</p>

		<p>du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>A cet effet, l'ensemble des mesures prises contribueront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ; - définir la procédure et des modalités de compensation ; - procéder à la compensation les biens à détruire.
12	Impact Social	<p>Au plan social, ce projet contribuera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations concernées sur les opportunités offertes par le projet ; - Encadrer les activités de restauration autour du chantier, en termes de qualité ; - Sensibiliser les travailleurs, restaurateurs, etc. à une bonne hygiène et à la gestion des déchets générés ; - Renforcer la cohésion sociale.
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements. Elle va également définir les conditions de gestion de ces espaces entre la commune de Bamenda III et les usagers.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : A ce niveau, il sera question d'aménager les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des hangars de commerce dédiés à une activité spécialisée; - Des têtes de ligne, placettes d'arrêts (décharge, embarquement); - Des bacs à ordures; - Des abattoirs; - - Un parking; - Des toilettes publiques; - Une annexe de la délégation de l'environnement chargée du tri des ordures.
14	Etat de préparation du projet	<p>La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.</p>

15	Contraintes liées à la mise en œuvre	La contrainte majeure de l'aménagement du marché de Sisia est le fait que ce dernier soit déjà construit et anarchiquement occupé. Il serait difficile de faire accepter aux occupants actuels de libérer l'espace pour un site nouveau préalablement aménagé alentour. La deuxième contrainte est l'état du site. En effet c'est une zone marécageuse sujette à des inondations fréquentes, à une absence de canalisation et des ouvrages de franchissement pas toujours aux normes.						
16	Situation foncière	Le site du projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risques. Il fera l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.						
17	Populations à déplacer	En attendant les résultats de l'APS, on pourrait estimer à environ 50 ménages les populations à déplacer.						
18	Réseaux à déplacer	Les canalisations d'eau pour les fontaines publiques						
19	Conditions de mise en service	Une condition est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Cette condition voudrait que la zone d'extension du marché soit aménagée en premier afin de faciliter la délocalisation des commerçants actuels avant démolition du présent marché. De ce fait, pour une viabilisation efficace du marché, les aménagements suivant doivent être effectués : <ul style="list-style-type: none"> - Des hangars de commerce dédiés à une activité spécialisée; - Des têtes de ligne, placettes d'arrêts (décharge, embarquement); - Des bacs à ordures; - Des abattoirs; - Un parking; - Des toilettes publiques; - Une annexe de la délégation de l'environnement chargée du tri des ordures. 						
Estimation des coûts								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Activités</th> <th>Cout estimé HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Extension et réhabilitation du marché actuel</td> <td>10 000 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>10 000 000</td> </tr> </tbody> </table>			Activités	Cout estimé HT	Extension et réhabilitation du marché actuel	10 000 000	TOTAL	10 000 000
Activités	Cout estimé HT							
Extension et réhabilitation du marché actuel	10 000 000							
TOTAL	10 000 000							

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement de la zone de marché
- Exemple de bâtiments marchands
- Exemple de parking
- Exemple de bacs à ordures
- Exemple de toilette publique

Fiche Projet N°12 : Titre du projet : Poste de police de Sisia

Fiche Projet N°12		
Titre du projet : Poste de police de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité au sein du quartier Sisia
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un climat de paix sociale Veiller au respect des biens et des personnes
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> La paix sociale règne au sein du quartier Les biens et les personnes sont mieux pris en considération
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : le quartier Sisia, précisément dans la zone de Sisia I et Sisia IV
5	Catégorie d'investissement	Equipement de sécurité : bâtiment
6	Bénéficiaires	Les populations du quartier Sisia
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage se fera sous l'autorité de la commune de Bamenda III. Elle nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, DGSN et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET).
8	Date de la sélection du projet	La sélection définitive du projet est portée à 2020 - 2020
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Actuellement, le quartier Sisia ne dispose pas d'un poste de police. Ce qui favorise la prolifération des actes d'incivisme se manifestant par le non respect des lois en vigueur. De plus, cela porte atteinte à la cohésion sociale au sein du quartier. Pour pallier à cela, le projet de construction d'un poste de police est d'un intérêt capital pour les populations afin d'assurer le bien être des populations en limitant les conflits sociaux tout en veillant au respect des biens et des personnes.
10	Ordre de Priorité	Ce projet n'intervient pas comme une priorité des populations mais demeure tout de même important.
11	Impact environnemental	Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement. En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.

		<p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>A cet effet, l'ensemble des mesures prises contribueront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ; - définir la procédure et des modalités de compensation ; - procéder à la compensation les biens à détruire.
12	Impact Social	<p>Ce projet est crucial dans la mesure où il permettra de limiter les conflits sociaux au sein du quartier, veiller au respect de la législation en vigueur sur tous les plans, instaurer un climat de paix sociale, limiter les abus de diverses formes qui existent au sein du quartier, permettre que les uns et les autres puissent vivre en harmonie.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements. Elle va également définir les conditions de gestion de ces espaces entre la commune de Bamenda III et les usagers.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : pour l'aménagement du poste de police de Sisia, la consistance des travaux implique la redevance par la commune de l'espace choisi pour le projet, la construction sur 750m2 de l'hotel de police et un parking.</p>
14	Etat de préparation du projet	<p>La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>Il n'existe aucune contrainte structurelle et sociale pour la mise en œuvre du poste de police de Sisia. Par contre, il existe une contrainte technique due au caractère non aedificandi du site qui nécessite la mise sur pied de méthodes de terrassement, remblai/ déblai du terrain concerné.</p>
16	Situation foncière	<p>Le site du projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risques. Il fera l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.</p>
17	Populations à déplacer	<p>Moins de 20 logements seront affectés par les travaux de construction du poste de police de Sisia.</p>
18	Réseaux à déplacer	<p>RAS</p>

19	Conditions de mise en service	La condition majeure à l'aménagement du poste de police est la libération de sa surface affectée. Le financement pourra se faire facilement par la DGSN. La mise en service de ce projet passera par : <ul style="list-style-type: none">- La construction de l'hôtel de police ;- Un parking ;
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	Construction du poste de police	15 000 000
	TOTAL	15 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement du poste de police
- Exemple de bâtiments de poste de police
- Exemple de parking

Fiche Projet N°13 : Marché de quartier de Mbung

Fiche Projet N°13		
Titre du projet : Marché de quartier de Mbung		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le site de Mbung d'un service marchand de qualité
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le quartier d'un marché structuré et organisé •
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mbung dispose d'un marché structuré et organisé
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : quartier Mbung
5	Catégorie d'investissement	Equipement marchand
6	Bénéficiaires	Les populations de Mbung
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage se fera sous l'autorité de la commune de Bamenda III. Elle nécessitera une étude de programmation (mairie), un APS, un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, FEICOM, MINH DU, MINCOMMERCE et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET).
8	Date de la sélection du projet	La sélection définitive du projet est fixée à la période allant de 2020 à 2020
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Actuellement, le site de Mbung est non urbanisé. Il est donc important que les populations qui s'y installeront disposent d'un équipement marchand de proximité afin d'assurer leur ravitaillement en denrées alimentaires et autres produits de première nécessité.
10	Ordre de Priorité	RAS
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « <i>tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement</i> » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la République du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la</p>

		<p>Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>A cet effet, l'ensemble des mesures prises contribueront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les biens à détruire ainsi que leurs propriétaires ; - définir la procédure et des modalités de compensation ; - procéder à la compensation les biens à détruire.
12	Impact Social	<p>Au plan social, ce projet contribuera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations concernées sur les opportunités offertes par le projet ; - Sensibiliser les travailleurs, restaurateurs, etc. à une bonne hygiène et à la gestion des déchets générés ; - Augmenter le dynamisme économique et générer des revenus ;
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements. Elle va également définir les conditions de gestion de ces espaces entre la commune de Bamenda III et les usagers.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale.</p> <p>ii. Consistance des travaux : A ce niveau, il sera question d'aménager les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des hangars de commerce dédiés à une activité spécialisée; - Des têtes de ligne, placettes d'arrêts (décharge, embarquement); - Des bacs à ordures; - Des abattoirs; - - Un parking; - Des toilettes publiques; <p>Une annexe de la délégation de l'environnement chargée du tri des ordures.</p>
14	Etat de préparation du projet	<p>La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	RAS

16	Situation foncière	Le site du projet fait partie du domaine national. Il fera l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.						
17	Populations à déplacer	RAS						
18	Réseaux à déplacer	RAS						
19	Conditions de mise en service	<p>La condition nécessaire à la mise en service de ce projet est que le site prévu à cet effet soit réservé et viabilisé efficacement. Les aménagements suivant doivent être effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des hangars de commerce dédiés à une activité spécialisée; - Des têtes de ligne, placettes d'arrêts (décharge, embarquement); - Des bacs à ordures; - Des abattoirs; - Un parking; - Des toilettes publiques; <p>Une annexe de la délégation de l'environnement chargée du tri des ordures.</p>						
Estimation des coûts								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%; text-align: center;">Activités</th> <th style="width: 30%; text-align: center;">Cout estimé HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Construction du marché de Mbung</td> <td style="text-align: right;">10 000 000</td> </tr> <tr style="background-color: yellow;"> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">10 000 000</td> </tr> </tbody> </table>			Activités	Cout estimé HT	Construction du marché de Mbung	10 000 000	TOTAL	10 000 000
Activités	Cout estimé HT							
Construction du marché de Mbung	10 000 000							
TOTAL	10 000 000							

Composition de la présente fiche projet

- Plan d'aménagement du marché de Mbung
- Exemple de bâtiments marchands
- Exemple de parking
- Exemple de tête de ligne moto
- Exemple de bacs à ordures
- Exemple d'entrepôt
- Exemple de toilette publique
- Annexe de la délégation de l'environnement

Fiche Projet N°14 : Libération de la zone anarchiquement occupée de Sisia

Fiche Projet N°14		
Titre du projet : Libération de la zone anarchiquement occupée de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer les conditions de vie des populations de Sisia
2	Objectifs spécifiques	Structurer l'espace par les voies mises aux normes Doter la zone des équipements afférant Offrir au quartier des commodités nécessaires à son épanouissement
3	Résultats attendus	La structuration est optimale La zone est dotée en équipement afférents de qualité Le bien-être des populations est garanti
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : le quartier Sisia
5	Catégorie d'investissement	HABITAT : logement, infrastructures et équipements
6	Bénéficiaires	Populations de Sisia
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda MINCAF, MINHDU, MINEPDEP, MINEE, FEICOM et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux aura lieu le premier trimestre de 2020. Une réservation des emprises prévues par le projet sera exécutée à la fin dudit projet de restructuration du quartier Sisia par la commune de Bamenda 3 et reversée à son domaine privé. La sélection définitive des bâtiments publics à réaliser avec la commune de Bamenda III, la communauté urbaine de Bamenda, le MINDDEL et le MINMAP A la suite sera monté un DAO
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	L'analyse diagnostique réalisée dans le quartier Sisia a souligné le fait que ce quartier souffre cruellement du déficit des infrastructures et des équipement urbains de bases, malgré les initiatives de développent urbains mis en œuvre au quartiers par les pouvoirs publics et la population. Il s'avère nécessaire d'améliorer les conditions de vies des populations de Sisia à travers l'aménagement de la voirie et des réseaux divers (eau potable, électricité, éclairage publics, drainage, assainissement solide et liquides et les équipements urbains de bases (poste de police, marché, centres de santé, écoles, ferme communautaire, etc.) Ces opérations d'aménagement proposées : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliterait le déplacement - Offrirait aux populations les services urbains essentiels - Resorberait l'insalubrité dans la zone - Permettrait l'insersion de la zone au reste de la ville - Pallierait au désordre urabain manifeste dans le site

10	Ordre de Priorité	Ces différentes actions peuvent être entrées dans les 1, 6 et 7
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la République du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement du centre administratif de Sisia, et le fait que ce dernier soit situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementation en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population les infrastructures et les équipements actuellement insuffisants qui sont à l'origine des mauvaises conditions de vie des habitants.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>

IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risque.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les emprises des voies , les tracer, l'implantations les infrastructures d'accompagnement de le voirie (lampadaires, caniveaux, eau potable, électricité assainissement et la mise en place des équipements afférentes, mise en place des équipements urbains manquants.</p> <p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>Les institutions concernées par cet aménagement : MINHDU, MINEPDED, le MINTP, BCC, MINCAF, MINEE, FEICOM etc.,</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale et le suivie par le MINMAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consistance des travaux : les travaux de libération de la zone anarchiquement occupée de Sisia. Ils consisteront à : <ul style="list-style-type: none"> - Le deguerpissement des populations touchés par les travaux - La structuration de la zone par les voies - La construction des ouvrages de franchissement - La reservation des emprises pour les pistes piétonnes - Constructions des équipements de bases (ecoles centrede santé marché, etc. - les réseaux divers d'accompagnement de la voirie seront érigés sur cet espace sous forme canivaux, bacs à ordure, éclairage public, etc.
14	Etat de préparation du projet	
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Néanmoins, Il reste à la commune de Bamenda 3 d'engager des démarches pour l'expropriation, le dédommagement et le reversement de ce lot dans le domaine public communal.
16	Situation foncière	Zone à risque appartenant au domaine national de l'Etat. en plus elle ferait l'objet d'une DUP, et serait affecter au domaine communal.
17	Population à déplacer	Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population qu'il sera susceptible d'être déplacer dans le cadre de ce projet étant donné que les emprises et les études bien détaillées des tracés en plan et des profils en travers aient été réalisés, nous estimons à 850 ménages environ le nombre des déplacés
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	la contrainte majeure de ce projet est liée à l'organisation de la population afin d'une exploitation sans restriction de cet espace au profit de toutes les couches de la population. Il faudrait à cet effet, veiller dans la convention de délégation qui sera signée entre la commune et le comité d'animation au développement du quartier Sisia que les conditions d'accès à ces infrastructures et équipements soient transparentes et inclusives pour toutes les couches de la population riveraine et les touristes. La zone étant de pente et abrupte, elle va nécessiter des aménagements conséquent de terrassement, remblai/déblai afin de rendre certains endroits du site aménageables par l'homme.

Estimation des coûts	
Activités	Cout estimé HT
<ul style="list-style-type: none"> - Viabilisation des Le deguerpissement des populations touchés par les travaux - La structuration de la zone par les voies - La construction des ouvrages de franchissement - La reservation des emprises pour les pistes piétonnes - Constructions des équipements de bases (ecoles, centre de santé, marché, - les réseaux divers d'accompagnement de la voirie seront érigés sur cet espace sous forme canivaux, bacs à ordure, éclairage public, etc. 	45 000 000
<ul style="list-style-type: none"> Construction des voies Constructions des ouvrages d'art Construction des pistes piétonnières Implantations des équipements urbains de bases 	320 000 000
TOTAL	320 000 000

Composition de la présente fiche projet

- Exemple de zone de rupture sur flanc de colline
- Exemple de voies
- Exemple d'ouvrage de franchissement
- Exemple de piste piétonne

Fiche Projet N°15 : Construction des bornes fontaines et des sources de captage

Fiche Projet N°15		
Titre du projet : Construction des bornes fontaines et des sources de captage		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès à l'eau potable dans le quartier Sisia
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'accès à l'eau aux ménages de Sisia Améliorer le taux de desserte en eau potable Diminuer les risques de maladies hydriques
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Les ménages de Sisia ont accès à l'eau potable en quantité suffisante à travers les bornes fontaines La majorité de la population a accès à l'eau via l'extension du réseau de distribution d'eau courante Les populations sont moins exposées aux maladies hydriques
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : le quartier Sisia
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : construction de 07 bornes fontaines et 03 sources de captage
6	Bénéficiaires	Les populations du quartier Sisia
7	Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Commune de Bamenda III La maîtrise d'œuvre est assurée par le MINEE et le MINSANTE Les mécanismes de gestion des bornes fontaines devront préalablement être définis par la BBC III et les conseils de quartiers afin qu'il y ait délégation de service et que les abonnements soient au nom des comités de quartiers concernés. Par ailleurs, le FEICOM pourra également intervenir.
8	Date de la sélection du projet	La date de la sélection définitive du projet est portée à période de 2020 - 2021
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>L'eau constitue un besoin essentiel au sein de toutes les structures humaines. A cet égard, un accès limité à l'eau en quantité suffisante rend la vie difficile. De plus, l'absence d'entretien de ceux-ci peut être à l'origine de plusieurs maladies.</p> <p>L'approvisionnement en eau potable est un défi quotidien pour les populations du quartier Sisia. En effet, seulement 27% des maosons sont connectées à un réseau d'eau potable contre 71% qui n'en disposent pas et sont obligées de s'approvisionner soit dans les puits, des aductions d'eau communautaires ou encore d'autres ménages. Par ailleurs, la distance à parcourir pour s'approvisionner est très grande, les coûts d'acquisition d'un branchement sont élevés pour ces populations à faibles revenus et la qualité de l'eau est insatisfaisante.</p> <p>Aux vues de toutes ces carences, ce projet de construction des bornes fontaines et des sources de captage leur donnera accès aux populations à une eau de meilleure qualité, la distance à parcourir pour s'approvisionner sera réduite, l'entretien de ces infrastructures participera à l'amélioration de la santé.</p>
10	Ordre de Priorité	Ce projet représente la seconde priorité émise par les populations de Sisia

11	Impact environnemental	Dans ce cas de figure, des études techniques permettront de spécifier si les normes de qualité environnementale seront respectées tout au long du projet.
12	Impact Social	Le projet contribuera de manière directe, à réduire le nombre de personnes qui n'ont pas accès d'une façon durable à un approvisionnement en eau potable. En améliorant l'accès à l'eau potable le projet induit l'amélioration de l'hygiène, de la santé et une économie pour les frais de santé.
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. En effet, le terrain devant abriter ce projet fait partie du domaine national. i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les conditions d'implantation des infrastructures et réseaux sur le site ainsi que les équipements. Elle va également définir les conditions de gestion de ces espaces entre la commune de Bamenda III et les usagers. La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes. La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale. ii. Consistance des travaux : après sondage, l'aménagement de ces espaces sera divisé en 02 phases : <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des sources de captage : elle passe par la localisation du point de captage et le captage proprement dit. - le branchement de 6 bornes fontaines : l'aménagement du local abritant la borne fontaine, la canalisation et la pompe.
14	Etat de préparation du projet	Des ateliers de dialogue ont été faits entre le consultant et les populations. Les sites de localisation des bornes fontaines ont été pré identifiés et présentés en annexe sur la carte. Le tracé des canalisations d'extension est fait (voir carte).
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	On relève pour la bonne mise en œuvre de l'action, plusieurs conditions et hypothèses indispensables : l'adhésion au projet des autorités municipales et de l'Etat ; l'implication des comités de quartier ; l'accord des populations aux principes de participation. Il est prévu que la gestion des BFP soit déléguée aux comités de quartiers qui se chargeront en concert avec les ménages consommant l'eau au niveau de la BFP de mettre en place un comité de gestion et un fontainier en charge du recouvrement. L'ensemble des consommateurs d'eau à la BFP constitue l'assemblée générale des usagers de l'eau. Dans ce cas les populations verseront une contribution forfaitaire pour l'entretien.
16	Situation foncière	Le site du projet fait partie du domaine national et est considéré comme zone à risques. Il fera l'objet d'une DUP pour libérer l'espace et affecter au domaine communal.
17	Populations à déplacer	RAS
18	Réseaux à déplacer	RAS

19	Conditions de mise en service	<p>Les conditions de mise en service du projet d'aménagement des bornes fontaines et sources de captage passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'intégration des nouvelles canalisations dans le réseau global de distribution de l'eau dans la ville par la CDE ; - Formation des différents acteurs et mise en place de procédures et d'outils de gestion et de suivi des BFP <p>A cet effet, les aménagements suivants devront être réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sondage ; - Aménagement des sources de captage (03) : localisation des points de captage et captage proprement dit ; - Aménagement des bornes fontaines (06) : l'aménagement du local abritant la borne fontaine, canalisation et installation de la pompe.
Estimation des coûts		
Activités		Cout estimé HT
Construction des bornes fontaines et autres équipements d'accompagnement		151 750 000
TOTAL		151 750 000

Composition de la présente fiche projet

- Exemple de bornes fontaines
- Exemple de source de captage

Fiche Projet N°16 : Installation des transformateurs, de l'éclairage public et des bouches d'incendie

Fiche Projet N°16		
Titre du projet : Installation des transformateurs, de l'éclairage public et des bouches d'incendie		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Rendre le cadre de vie de Sisia sûr par les mobiliers urbains performant
2	Objectifs spécifiques	Installer les transformateurs abaisseurs suffisants Doter toutes les voies structurantes d'un système d'éclairage public solaire Mettre des bouches d'incendie aux endroits stratégiques
3	Résultats attendus	Le problème de baisse de tension est complètement résolu Les voies structurantes sont plus sûres la nuit L'intervention en cas d'incendie est efficace
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : le quartier Sisia
5	Catégorie d'investissement	Mobiliers urbains
6	Bénéficiaires	Populations de Sisia
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage nécessitera une étude de programmation (mairie), un dossier d'appel d'offres pour la réalisation (mairie, communauté urbaine de Bamenda, MINHDU, MINEE, FEICOM ; DGSN et MINMAP) et une exécution par un consultant (public ou privé : BET)
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux aura lieu le premier trimestre de 2020-2023.
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	La mise en œuvre du projet entrainera de nombreux effets positifs sur le processus de restructuration de Sisia. En effet l'installation de 3 transformateurs additionnels au deux existant va reduire considerablement les coupures d'énergie et les problème de baisses de tensions auprès des logements du quartier. De plus, l'installation de 21 lampadaires solaires va permettre l'éclairage des rue structurantes du quartier, ce qui est un gage de sécurité, surtout pendant la nuit. Par ailleurs ces plaques solaires sont un modèle de durabilité (10ans), et leur entretien necessites de moindre coûts. Les zones reculés, les marchés et les places publiques seront couvertes par les bouches d'incendies et assureront une protection permanente aux populations en cas d'incendie.
10	Ordre de Priorité	C'est le 3 sur la liste des priorité, cela montre leurs importances pour les habitants
11	Impact environnemental	Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement. En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc

		<p>d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement du centre administratif de Sisia, et le fait que ce dernier soit situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; - définition de la procédure et des modalités de compensation ; - compensation des biens à détruire. <p>L'ensemble des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population les mobiliers urbains qui sont à l'origine des mauvaises conditions de vies des habitants.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer mobiliers urbains en place pour la sécurité des populations de Sisia ainsi que leurs biens, tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La réalisation de ce projet nécessitera a préalable que des mesures soient prises par la commune d'arrondissement de Bamenda III pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune.</p> <p>i. Une phase d'étude technique et sociale : elle va consister à définir les emprises des voies , les tracer, l'implantations les infrastructures d'accompagnement de le voirie (lampadaires, caniveaux, eau potable, électricité assainissement et la mise en place des équipements afférentes, mise en place des équipements urbains manquants.</p>

		<p>La réalisation des études APS et APD du projet. Une concertation devrait être effectuée entre le maître d'œuvre, la commune et les populations bénéficiaires pour s'assurer que la conception répond bien aux attentes.</p> <p>Les institutions concernées par cet aménagement : MINHDU, le, BCC, DGSN, MINEE, FEICOM etc.,</p> <p>La préparation du DAO pour le recrutement des prestataires chargés des travaux et de la maîtrise d'œuvre technique et sociale et le suivie par le MINMAP.</p> <p>ii. Consistance des travaux : les travaux d'installation des transformateurs, de l'éclairage public et des bouches d'incendie consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de 3 transformateurs abaisseurs - L'implantation de 21 lampadaires solaires - L'installation de 5 bouches d'incendie
14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Néanmoins, Il reste à la commune de Bamenda 3 d'engager des démarches pour l'expropriation, le dédomagement et le reversement de ce lot dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	La difficulté de captage des eaux La topographie pas favorable à l'aménagement Les difficultés d'accès au financement
16	Situation foncière	Zone à risque appartenant au domaine national de l'Etat. en plus elle ferait l'objet d'une DUP, et serait affecter au domaine communal.
17	Population à déplacer	Ces mobiliers ont été implantés sur les espaces libres donc ne nécessite pas de déguerpissement
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	<p>La mise en œuvre du mobilier urbain dans le quartier Sisia va nécessiter l'implantation des infrastructures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 transformateurs au niveau des zones les plus densément peuplées - 21 lampadaires au niveau des voies structurantes - 5 bouches d'incendie. <p>L'aménagement des infrastructures citées ci-dessus nécessiteraient l'intervention de la commune et des populations bénéficiaires dans une approche participative.</p>
Estimation des coûts		
	Activités	Cout estimé HT
	L'installation de 3 transformateurs abaisseurs L'implantation de 21 lampadaires solaires L'installation de 5 bouches d'incendie	225 500 000
	TOTAL	225 500 000

Composition de la présente fiche projet

- Exemple de transformateur abaisseur
- Exemple de lampadaire solaire
- Exemple de bouche d'incendie

Fiche Projet N°17 : Projet de réhabilitation des voiries structurantes de bordant le site de Sisia

Fiche Projet N°17		
Titre du projet : Projet de réhabilitation des voiries structurantes de bordant le site de Sisia		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer la mobilité externe au quartier Sisia et sa liaison avec le reste de la ville de Bamenda
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter la voie venant de Up-station pour la PMI sur 1,7 km ; • Réhabiliter la voie venant de Up-station pour mile 2 sur 1,3 km ; • Faciliter la liaison entre Up-station et le reste de la ville.
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité générale de la zone est améliorée grâce à la réhabilitation de la pénétrante Est de la ville ; • L'accessibilité générale de la zone est améliorée grâce à la réhabilitation de la pénétrante Ouest de la ville ; • Améliorer l'accès au quartier Sisia par le désenclavement de la zone avec les nouvelles liaisons.
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	<p>Zone d'intervention : Quartier Sisia</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les voies retenues sont localisées sur la carte de voirie en annexe pour un linéaire total de 3 km.
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : Voirie et assainissement.
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier à l'ensemble de la ville de Bamenda en général et à l'ensemble des habitants du quartier Sisia. Le quartier Sisia sera relié au reste de la ville par l'ouverture à ces voies.
7	Conditions particulières d'éligibilité	<p>La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Bamenda. Cette dernière sera appuyée par la Commune d'arrondissement de Bamenda 3.</p> <p>Les institutions d'accompagnement seront le MINTP, le MINH DU, le FEICOM etc.</p>
8	Date de la sélection du projet	<p>La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu en Février 2017.</p> <p>Le bureau d'étude en charge du projet de restructuration à caler ledit projet dans son programme d'intervention prioritaire et a arrêté la date de mise en œuvre pour la période couvrant les années 2020 à 2020.</p> <p>Pour être réaliser, ce projet doit s'inscrire le plutôt possible dans le budget de l'Etat camerounais pour l'exercice 2020.</p>
III. Justification		

9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>La vue aérienne de la ville de Bamenda et en particulier du quartier Sisia laisse apparaître une trame viaire très désordonnée. Bien que l'on puisse croire en l'observant qu'il y existe une forte densité de voies de desserte, le constat fait lorsqu'on parcourt ses voies est qu'un problème se pose au niveau de service que ces dernières offrent.</p> <p>Les voies concernées à ce niveau sont l'objet d'un trafic viaire important et néfaste sur leur revêtement. En effet, ce sont les voies servant de pénétrantes à la ville de Bamenda. Leur importante sollicitation et l'état de dégradation donc elles sont induites actuellement nous a motivé à proposer leur réhabilitation.</p> <p>Par ailleurs la chaussée est dégradée (présence des ornières, nids de poules, etc...), les caniveaux sont quasi inexistantes et quand on en trouve leur section est faible. Au niveau des carrefours il n'existe pas des ouvrages de traversée pour gérer les eaux pluviales.</p> <p>A travers ce projet, il s'agit avant tout de structurer le réseau existant, de le mettre aux normes et de le relier à un réseau de desserte des quartiers pour améliorer les conditions de mobilité des habitants et favoriser l'insertion du quartier Sisia dans la ville de Bamenda. La facilité de se déplacer est un facteur de croissance économique (augmentation des échanges) et d'amélioration des conditions sociales (atteinte des centres de services plus aisée, meilleures pénétrations des services urbains) et environnementales (amélioration des conditions de circulation en période de pluie) qui justifie un investissement pour relever le niveau de service de ce réseau viaire.</p> <p>Il est proposé que ces voies soient réhabilitées en tricouche avec des caniveaux sur une emprise totale de 12 m.</p>
10	Ordre de Priorité	<p>La voirie rentrant dans l'axe des infrastructures est choisie comme première priorité lors de la réunion de priorisation des projets. A cette dernière s'ajoute la priorité 7 sur le système de drainage et d'assainissement des différentes voies aménagées.</p>
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter</p>

		<p>l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement de ces pénétrantes Ouest et Est à la ville de Bamenda et traversant le quartier Sisia, et le fait que ce dernières soient situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; • définition de la procédure et des modalités de compensation ; • compensation des biens à détruire ; • mise aux normes des différentes voies ; • libération des emprises. <p>Certaines des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude. Les autres pourront être mises en œuvre suivant le calendrier établi.</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population les infrastructures adéquates favorables à leur épanouissement et à l'amélioration de leur bien-être qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Cet aménagement permet de répondre au désir des populations d'améliorer la liaison dans la ville, le quartier Sisia et ses quartiers voisins. Par ailleurs, cet aménagement va favoriser le rapprochement entre les services urbains, les services de base et la population du quartier Sisia.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Cette fiche projet regroupe les voiries de pénétration dans la ville de Bamenda à réhabiliter, les caniveaux adjacents sur tous les tronçons, sur certains caniveaux couverts. Dans l'ensemble ces travaux seront découpés en 2 phases (1) les études de faisabilité (APS, APD et l'étude d'impact environnemental et social sommaire), (2) la phase des travaux et du contrôle. La réalisation des travaux de voiries et ouvrages d'assainissement prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Une phase Etude technique (APS/APD et EIES sommaire). Pour réduire la durée de préparation de ce projet, il est nécessaire de faire une maîtrise d'œuvre complète qui intègre la réalisation de l'APS, APD, EIES Sommaire et le contrôle des travaux. L'étude APS/APD doit intégrer : les sondages géotechniques, les levés topographiques de détails qui ont conduit à l'élaboration des différents profils, le choix du tracé en plan définitifs et le métré des travaux. Cette étude APD devrait intégrer également le dimensionnement définitif des ouvrages de drainage à

		<p>Couche de base : Grave latéritique naturelle</p> <p>Couche de roulement : Enduit tricouche</p> <p>Nombre de carrefours à aménager : 0</p> <p>Arbre non fruitier à abattre : RAS</p> <p>Poteau électrique à déplacer : RAS</p> <p>Maison en matériaux définitif à démolir partiellement : RAS</p>												
14	Etat de préparation du projet	Des études sommaires ont été faites sur les voies proposées dans le projet de restructuration de Sisia. Comme précisé plus haut, il faudra faire en complémentaires, des études techniques APS et APD mais aussi une étude d'impact environnemental et sociale sommaire.												
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>Les contraintes proviendront de la matrice d'actions qui résultera de l'étude d'impact environnemental et social sommaire à réaliser en phase d'étude APD.</p> <p>Les contraintes seront liées à la libéralisation des emprises, notamment le dégagement des maisons qui seront partiellement ou totalement touchées par les travaux de voirie, mais aussi à l'ouverture de nouvelles voies, la libération des zones de pentes et enfin celle des zones marécageuses.</p>												
15.1	Situation foncière	<p>La Commune d'Arrondissement de Bamenda 3 devra prendre les mesures pour la libération des espaces se trouvant sur l'emprise de la voie.</p> <p>La plupart des terrains privés touchés par le projet sont du domaine national. Les indemnités pourront être faites sur la base de l'arrêté du MINH DU de 1987 ou la mercuriale actuelle du Ministère des finances en matière de transactions foncières. Quelque soit le barème retenu, il faudrait épurer les droits des populations riveraines touchées par les travaux avant le démarrage du chantier.</p>												
15.2	Population à déplacer	Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population qu'il sera susceptible de déplacer dans le cadre de ce projet au niveau de chaque type de voie. par contre, toutes les populations concernées par le déguerpissement ont été identifiées et enregistrées. Il ne reste plus qu'à faire un répertoire par impact de ces derniers.												
15.3	Réseaux à déplacer	Pour ce qui est du réseau à déplacer, il est à noter la présence de poteaux électriques à déplacer. Une descente est prévue avant la mise en pratique pour faire un inventaire du nombre exact et un levé au GPS de ces derniers												
16	Conditions de mise en service	La mise en service des voies d'accès et des caniveaux construits n'est soumise à aucune contrainte. L'épuration de droits des ménages touchés par les travaux est une condition nécessaire au démarrage.												
V. Estimation des coûts														
17	Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Exemples</i></th> <th><i>Quantité</i></th> <th><i>Px Unit</i></th> <th><i>Total</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie</td> <td>7%</td> <td>850 000 000</td> <td>59 500 000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Tronçon U2 (voie pénétrante Est) : 1,7 km</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Exemples</i>	<i>Quantité</i>	<i>Px Unit</i>	<i>Total</i>	Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	850 000 000	59 500 000	Tronçon U2 (voie pénétrante Est) : 1,7 km			
		<i>Exemples</i>	<i>Quantité</i>	<i>Px Unit</i>	<i>Total</i>									
Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	850 000 000	59 500 000											
Tronçon U2 (voie pénétrante Est) : 1,7 km														

		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	12 000 000	12 000 000	
		Terrassements	ens	20 000 000	20 000 000	
		Assainissement	ens	150 000 000	150 000 000	
		Chaussée & Trottoir	ens	500 000 000	500 000 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	108 500 000	108 500 000	
		Coût Total voie pénétrante Est			850 000 000	
		Tronçon U1 (voie pénétrante Ouest) : 1,3 km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	650 000 000	45 500 000	
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	12 000 000	12 000 000	
		Terrassements	ens	20 000 000	20 000 000	
		Assainissement	ens	150 000 000	150 000 000	
		Chausée & trottoirs	ens	400 000 000	400 000 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	23 500 000	23 500 000	
		Coût Total voie pénétrante Ouest			650 000 000	
18	Charges récurrentes	<p>En fonction du niveau de service, l'entretien des infrastructures de proximité sera réalisé par la Commune d'Arrondissement de Bamenda 3. Ces travaux pourront être faits à travers les marchés d'entretien confiés aux entreprises sur la base d'un marché annuel.</p> <p>Le nettoyage de caniveaux, est estimé à 1% du montant des travaux, et l'entretien courant (petites réparations) et l'entretien périodique de la chaussée elle-même à prévoir à partir de la 3^{ème} année, est estimé à 2% du montant des travaux pour chaque type de voie.</p>				
19	Echéancier	Choix du maître d'œuvre	Réalisation des études et passation des marchés	Exécution des travaux	Réception des ouvrages	Signature des conventions de délégation
		Premier trimestre 2020	Premier trimestre 2020	Deuxième trimestre 2020	Dernier trimestre 2020	Premier trimestre 2020

Composition de la fiche de projet

- Plan des différentes voies

Fiche Projet N°18 : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques

Fiche Projet N°18		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer la mobilité interne au quartier Sisia et sa liaison avec le reste de la ville de Bamenda
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la voie secondaire structurante Nord de 10 m d'emprise sur 2,7 km • Aménager la voie secondaire structurante Sud de 10 m d'emprise sur 2,6 km ; • Aménager des voies secondaires classiques de 7 m d'emprise sur 4, 6 km.
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité interne de la zone est améliorée grâce à l'aménagement de la voie secondaire structurante Nord qui traverse tout le quartier ; • L'accessibilité interne de la zone est améliorée grâce à l'aménagement de la voie secondaire structurante Sud qui traverse toute la zone des falaises ; • l'accès au quartier Sisia est assuré avec le désenclavement de la zone par les nouvelles voies secondaires classiques.
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	<p>Zone d'intervention : Quartier Sisia</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les voies retenues sont localisées sur la carte de voirie en annexe pour un linéaire total de 10,7 km.
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : Voirie et assainissement.
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier à l'ensemble de la ville de Bamenda en général et aux habitants du quartier Sisia en particulier. Le quartier Sisia sera bien maillé et relié au reste de la ville par l'ouverture à ces voies.
7	Conditions particulières d'éligibilité	<p>La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Bamenda. Cette dernière sera appuyée par la Commune d'arrondissement de Bamenda 3.</p> <p>Les institutions d'accompagnement seront le MINTP, le MINH DU, le FEICOM etc.</p>
8	Date de la sélection du projet	<p>La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu en Février 2017.</p> <p>Le bureau d'étude en charge du projet de restructuration à caler ledit projet dans son programme d'intervention prioritaire et a arrêté la date de mise en œuvre pour la période couvrant les années 2020 jusqu'en 2030 suivant le phasage décrit dans le programme d'intervention.</p> <p>Pour être réaliser, ce projet doit s'inscrire le plutôt possible dans le budget de l'Etat camerounais pour l'exercice 2020.</p>

Fiche Projet N°18		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques		
	Rubriques	Description
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>La vue aérienne de la ville de Bamenda et en particulier du quartier Sisia laisse apparaitre une trame viaire très désordonnée. Bien que l'on puisse croire en l'observant qu'il y existe une forte densité de voies de desserte, le constat fait lorsqu'on parcourt ses voies est qu'un problème se pose au niveau de service que ces dernières offrent.</p> <p>Les voies concernées à ce niveau sont deux voies secondaires structurantes qui traversent le quartier Sisia . En effet, ce sont les voies qui relient le quartier au reste de la ville de Bamenda. Leur importante sollicitation et l'état de dégradation donc elles sont induites actuellement nous a motivé à proposer leur aménagement.</p> <p>Par ailleurs les voies secondaires classiques seront aussi aménagées dans la zone du Nord au Sud pour désenclaver la zone par conséquent faciliter la mobilité à l'intérieur du quartier Sisia. Rappelons que le déplacement des personnes et des biens s'effectue actuellement au travers des pistes étroites, parfois sinueuses et dégradées.</p> <p>A travers ce projet, il s'agit avant tout de structurer le réseau existant, de le mettre aux normes et de le relier à un réseau de desserte des quartiers pour améliorer les conditions de mobilité des habitants et favoriser l'insertion du quartier Sisia dans la ville de Bamenda. La facilité de se déplacer est un facteur de croissance économique (augmentation des échanges) et d'amélioration des conditions sociales (atteinte des centres de services plus aisée, meilleures pénétrations des services urbains) et environnementales (amélioration des conditions de circulation en période de pluie) qui justifie un investissement pour relever le niveau de service de ce réseau viaire.</p> <p>Il est proposé que ces voies soient aménagées en tricouche avec des caniveaux de part et d'autre des voies structurantes sur une emprise totale de 10,6 m.</p>
10	Ordre de Priorité	La voirie rentrant dans l'axe des infrastructures est choisie comme première priorité lors de la réunion de priorisation des projets. A cette dernière s'ajoute la priorité 7 sur le système de drainage et d'assainissement des différentes voies aménagées.
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p>

Fiche Projet N°18		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques		
	Rubriques	Description
		<p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement de ces pénétrantes Ouest et Est à la ville de Bamenda et traversant le quartier Sisia, et le fait que ce dernières soient situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; • définition de la procédure et des modalités de compensation ; • compensation des biens à détruire ; • mise aux normes des différentes voies ; • libération des emprises. <p>Certaines des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude. Les autres pourront être mises en œuvre suivant le calendrier établi.</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population les infrastructures adéquates favorables à leur épanouissement et à l'amélioration de leur bien-être qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Cet aménagement permet de répondre au désir des populations d'améliorer la liaison dans la ville, le quartier Sisia et ses quartiers voisins. Par ailleurs, cet aménagement va favoriser le rapprochement entre les services urbains, les services de base et la population du quartier Sisia.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Cette fiche projet regroupe les voiries secondaires structurantes et classiques, les caniveaux adjacents sur les voies secondaires structurantes. Dans l'ensemble ces travaux seront découpés en 2 phases (1) les études de faisabilité (APS, APD</p>

Fiche Projet N°18	
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques	
Rubriques	Description
	<p>et l'étude d'impact environnemental et social sommaire), (2) la phase des travaux et du contrôle. La réalisation des travaux de voiries et ouvrages d'assainissement prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Une phase Etude technique (APS/APD et EIES sommaire). Pour réduire la durée de préparation de ce projet, il est nécessaire de faire une maîtrise d'œuvre complète qui intègre la réalisation de l'APS, APD, EIES Sommaire et le contrôle des travaux. L'étude APS/APD doit intégrer : les sondages géotechniques, les levés topographiques de détails qui ont conduit à l'élaboration des différents profils, le choix du tracé en plan définitifs et le métré des travaux. Cette étude APD devrait intégrer également le dimensionnement définitif des ouvrages de drainage à mettre en place. Pour ce qui est du volet social, il faudra faire entre autres un accompagnement social de la commune de Bamenda 3 dans les arbitrages et les négociations et une étude d'impact sociale du projet sur les populations. ii. Préparation du DAO (dossier d'appel d'offre) pour le recrutement des prestataires chargés des travaux. iii. Accompagnement du maître d'ouvrage au choix des entreprises pour l'exécution des travaux. Le marché sera préparé en un lot unique. iv. Suivi et réception des travaux et mise en place d'un mécanisme d'entretien des infrastructures. <p>Consistance des travaux :</p> <p>Travaux préparatoires : le dégagement des emprises, la démolition de bordures et caniveaux existants ; la réalisation des travaux de terrassements généraux, installation de chantier.</p> <p>Travaux de voirie et assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Tronçon 1 : Voie secondaire structurante Nord</u>: 2,7 km, Emprise : 10 m <p>Caniveaux ouverts : 60 x 70 = 123,6 ml 40 x 50 = 123,6 ml 30 x 40 = 273,4 ml</p> <p>Caniveaux couverts : 50 x 60 = 80 ml Largeur chaussée : 7 m Type de revêtement : tricouche Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire) Couche de base : Grave latéritique naturelle Couche de roulement : Enduit tricouche Nombre de carrefours à aménager : RAS</p>

Fiche Projet N°18		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques		
	Rubriques	Description
		<p>Maison en matériaux provisoire à démolir partiellement : RAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tronçon 2 : Voie secondaire structurante Sud : 2,6 km, Emprise : 10 m <p>Caniveaux ouverts : 60 x 70 = 0 ml 50 x 60 = 502 ml 30 x 40 = 597 ml</p> <p>Caniveaux couverts : 50 x 60 = 55 ml 60 x 70 = 12 ml</p> <p>Caniveaux bétonnés à démolir : 0 ml</p> <p>Descente d'eau à aménager 30 ml</p> <p>Largeur chaussée : 7 m</p> <p>Type de revêtement : tricouche</p> <p>Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire)</p> <p>Couche de base : Grave latéritique naturelle</p> <p>Couche de roulement : Enduit tricouche</p> <p>Nombre de carrefours à aménager : RAS</p> <p>Arbre non fruitier à abattre : RAS</p> <p>Poteau électrique à déplacer : RAS</p> <p>Maison en matériaux définitif à démolir partiellement : RAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voies secondaires classiques : 4,6 km <p>Emprise 7m</p> <p>Largeur chaussée : 5 m</p> <p>Type de revêtement : tricouche</p> <p>Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire)</p> <p>Couche de base : Grave latéritique naturelle</p> <p>Couche de roulement : Enduit tricouche</p> <p>Nombre de carrefours à aménager : RAS</p> <p>Arbre non fruitier à abattre : RAS</p> <p>Poteau électrique à déplacer : RAS</p> <p>Maison en matériaux définitif à démolir partiellement : RAS</p>
14	Etat de préparation du projet	Des études sommaires ont été faites sur les voies proposées dans le projet de restructuration de Sisia. Comme précisé plus haut, il faudra faire en complément, des études techniques APS et APD mais aussi une étude d'impact environnemental et sociale sommaire.
15	Contraintes liées à la mise	Les contraintes proviendront de la matrice d'actions qui résultera de l'étude

Fiche Projet N°18					
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques					
	Rubriques	Description			
	en œuvre	d'impact environnemental et social sommaire à réaliser en phase d'étude APD. Les contraintes seront liées à la libéralisation des emprises, notamment le dégagement des maisons qui seront partiellement ou totalement touchées par les travaux de voirie, mais aussi à l'ouverture de nouvelles voies, la libération des zones de pentes et enfin celle des zones marécageuses.			
15.1	Situation foncière	La Commune d'Arrondissement de Bamenda 3 devra prendre les mesures pour la libération des espaces se trouvant sur l'emprise de la voie. La plupart des terrains privés touchés par le projet sont du domaine national. Les indemnités pourront être faites sur la base de l'arrêté du MINHDU de 1987 ou la mercuriale actuelle du Ministère des finances en matière de transactions foncières. Quelque soit le barème retenu, il faudrait épurer les droits des populations riveraines touchées par les travaux avant le démarrage du chantier.			
15.2	Population à déplacer	Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population qu'il sera susceptible de déplacer dans le cadre de ce projet au niveau de chaque type de voie. par contre, toutes les populations concernées par le déguerpissement ont été identifiées et enregistrées. Il ne reste plus qu'à faire un répertoire par impact de ces derniers.			
15.3	Réseaux à déplacer	Pour ce qui est du réseau à déplacer, il est à noter la présence de poteaux électriques, et du réseau CAMWATER le long des voies secondaires structurantes à déplacer. Une descente est prévue avant la mise en pratique pour faire un inventaire du nombre exact et un levé au GPS de ces derniers.			
16	Conditions de mise en service	La mise en service des voies d'accès et des caniveaux construits n'est soumise à aucune contrainte. L'épuration de droits des ménages touchés par les travaux est une condition nécessaire au démarrage.			
V. Estimation des coûts					
17	Coûts	Exemples	Quantité	Px Unit	Total
		Tronçon (voie secondaires structurantes Nord) : 2,7 km			
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	1 350 000 000	94 500 000
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	12 000 000	12 000 000
		Terrassements	ens	150 000 000	150 000 000
		Assainissement	ens	350 000 000	350 000 000
		Chaussée & Trottoir	ens	493 500 000	493 500 000
		Equipements	ens	250 000 000	250 000 000

Fiche Projet N°18						
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques						
	Rubriques	Description				
		d'accompagnement				
		Coût Total voie secondaire structurante Nord				1 350 000000
		Tronçon (voie secondaires structurantes sud) : 2,6 km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	1 300 000 000		91 000 000
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	12 000 000		12 000 000
		Terrassements	ens	150 000 000		150 000 000
		Assainissement	ens	350 000 000		350 000 000
		Chaussée & trottoirs	ens	458 000 000		458 000 000
		Equipements d'accompagnement	ens	200 000 000		200 000 000
		Coût Total voie secondaire structurante Sud				1 300 000 000
		Tronçon (voies secondaires classiques) : 4,6 km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	1 300 000 000		91 000 000
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	12 000 000		12 000 000
		Terrassements	ens	150 000 000		150 000 000
		Chaussée & trottoirs	ens	808 000 000		808 000 000
		Equipements d'accompagnement	ens	200 000 000		200 000 000
		Coût Total voies secondaires classiques				1 300 000 000
18	Charges récurrentes	<p>En fonction du niveau de service, l'entretien des infrastructures de proximité sera réalisé par la Commune d'Arrondissement de Bamenda 3. Ces travaux pourront être faits à travers les marchés d'entretien confiés aux entreprises sur la base d'un marché annuel.</p> <p>Le nettoyage de caniveaux, est estimé à 1% du montant des travaux, et l'entretien courant (petites réparations) et l'entretien périodique de la chaussée elle-même à prévoir à partir de la 3^{ème} année, est estimé à 2% du montant des travaux pour chaque type de voie.</p>				
19	Echéancier	Choix du maître d'œuvre	Réalisation des études et passation des marchés	Exécution des travaux	Réception des ouvrages	Signature des conventions de délégation

Fiche Projet N°18						
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires structurantes et classiques						
	Rubriques	Description				
		Premier trimestre 2020	Premier trimestre 2020-2022	Deuxième trimestre 2020-2030	Dernier trimestre 2020-2030	Premier trimestre 2020-2030

Commenté [de4]: Total général de la fiche n°18

Composition de la fiche de projet

- Plan des différentes voies

Fiche Projet N°19 : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales

Fiche Projet N°19		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer la mobilité interne au quartier Sisia et sa liaison avec le reste de la ville de Bamenda
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les voies tertiaires structurantes de 7 m d'emprise sur 7 km • Aménager des voies tertiaires classiques de 5 m d'emprise sur 1 km. • Aménager des voies terminales de 5 m d'emprise sur 1 km
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité interne de la zone est améliorée grâce à l'aménagement de la voie secondaire structurante Nord qui traverse tout le quartier ; • L'accessibilité interne de la zone est améliorée grâce à l'aménagement de la voie secondaire structurante Sud qui traverse toute la zone des falaises ; • l'accès au quartier Sisia est assuré avec le désenclavement de la zone par les nouvelles voies secondaires classiques.
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	<p>Zone d'intervention : Quartier Sisia</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les voies retenues sont localisées sur la carte de voirie en annexe pour un linéaire total de 3 km.
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : Voirie
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier à l'ensemble de la ville de Bamenda en général et aux habitants du quartier Sisia en particulier. Le quartier Sisia sera bien maillé et relié au reste de la ville par l'ouverture à ces voies.
7	Conditions particulières d'éligibilité	<p>La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Bamenda. Cette dernière sera appuyée par la Commune d'arrondissement de Bamenda 3.</p> <p>Les institutions d'accompagnement seront le MINTP, le MINH DU, le FEICOM etc.</p>
8	Date de la sélection du projet	<p>La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu en Février 2017.</p> <p>Le bureau d'étude en charge du projet de restructuration à caler ledit projet dans son programme d'intervention prioritaire et a arrêté la date de mise en œuvre pour la période couvrant les années 2020 jusqu'en 2030 suivant le phasage décrit dans le programme d'intervention.</p> <p>Pour être réaliser, ce projet doit s'inscrire le plutôt possible dans le budget de l'Etat camerounais pour l'exercice 2020.</p>

Fiche Projet N°19		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales		
	Rubriques	Description
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>La vue aérienne de la ville de Bamenda et en particulier du quartier Sisia laisse apparaître une trame viaire très désordonnée. Bien que l'on puisse croire en l'observant qu'il y existe une forte densité de voies de desserte, le constat fait lorsqu'on parcourt ses voies est qu'un problème se pose au niveau de service que ces dernières offrent.</p> <p>Les voies concernées à ce niveau sont des voies tertiaires structurantes et classiques qui assurent la desserte à l'intérieur du quartier Sisia. En effet, ce sont les voies qui relient les parcelles entre elles, et facilitant en même temps la circulation dans le quartier. Leur importante sollicitation et l'état de dégradation donc elles sont induites actuellement nous a motivé à proposer leur aménagement.</p> <p>Rappelons que le déplacement des personnes et des biens s'effectue actuellement au travers des pistes étroites, sinueuses et dégradées débouchant parfois sur des impasses. A travers ce projet, il s'agit avant tout de structurer le réseau existant, de le mettre aux normes et de le relier à un réseau de desserte des quartiers pour améliorer les conditions de mobilité des habitants et favoriser l'insertion du quartier Sisia dans la ville de Bamenda. La facilité de se déplacer est un facteur de croissance économique (augmentation des échanges) et d'amélioration des conditions sociales (atteinte des centres de services plus aisée, meilleures pénétrations des services urbains) et environnementales (amélioration des conditions de circulation en période de pluie) qui justifie un investissement pour relever le niveau de service de ce réseau viaire.</p> <p>Il est proposé que ces voies soient aménagées en tricouche sur un linéaire total de 3 km.</p>
10	Ordre de Priorité	La voirie rentrant dans l'axe des infrastructures est choisie comme première priorité lors de la réunion de priorisation des projets. A cette dernière s'ajoute la priorité 7 sur le système de drainage et d'assainissement des différentes voies aménagées.
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du</p>

Fiche Projet N°19		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales		
	Rubriques	Description
		<p>Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement de ces pénétrantes Ouest et Est à la ville de Bamenda et traversant le quartier Sisia, et le fait que ce dernières soient situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; • définition de la procédure et des modalités de compensation ; • compensation des biens à détruire ; • mise aux normes des différentes voies ; • libération des emprises. <p>Certaines des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude. Les autres pourront être mises en œuvre suivant le calendrier établi.</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population les infrastructures adéquates favorables à leur épanouissement et à l'amélioration de leur bien-être qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Cet aménagement permet de répondre au désir des populations d'améliorer la liaison dans la ville, le quartier Sisia et ses quartiers voisins. Par ailleurs, cet aménagement va favoriser le rapprochement entre les services urbains, les services de base et la population du quartier Sisia.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Cette fiche projet regroupe les voiries tertiaires structurantes et classiques, et les voies terminales. Dans l'ensemble ces travaux seront découpés en 2 phases (1) les études de faisabilité (APS, APD et l'étude d'impact environnemental et social sommaire), (2) la phase des travaux et du contrôle. La réalisation des travaux de voiries et ouvrages d'assainissement prévoit :</p>

Fiche Projet N°19	
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales	
Rubriques	Description
	<p>i. Une phase Etude technique (APS/APD et EIES sommaire). Pour réduire la durée de préparation de ce projet, il est nécessaire de faire une maîtrise d'œuvre complète qui intègre la réalisation de l'APS, APD, EIES Sommaire et le contrôle des travaux. L'étude APS/APD doit intégrer : les sondages géotechniques, les levés topographiques de détails qui ont conduit à l'élaboration des différents profils, le choix du tracé en plan définitifs et le métré des travaux. Cette étude APD devrait intégrer également le dimensionnement définitif des ouvrages de drainage à mettre en place. Pour ce qui est du volet social, il faudra faire entre autres un accompagnement social de la commune de Bamenda 3 dans les arbitrages et les négociations et une étude d'impact sociale du projet sur les populations.</p> <p>ii. Préparation du DAO (dossier d'appel d'offre) pour le recrutement des prestataires chargés des travaux.</p> <p>iii. Accompagnement du maître d'ouvrage au choix des entreprises pour l'exécution des travaux. Le marché sera préparé en un lot unique.</p> <p>iv. Suivi et réception des travaux et mise en place d'un mécanisme d'entretien des infrastructures.</p> <p>Consistance des travaux :</p> <p>Travaux préparatoires : le dégagement des emprises, la démolition de bordures; la réalisation des travaux de terrassements généraux, installation de chantier.</p> <p>Travaux de voirie et assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Tronçon 1 : Voie tertiaires structurantes</u> : 1 km, Emprise : 7 m Largeur chaussée : 5 m Type de revêtement : tricouche Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire) Couche de base : Grave latéritique naturelle Couche de roulement : Enduit tricouche Nombre de carrefours à aménager : RAS Maison en matériaux provisoire à démolir partiellement : RAS • <u>Tronçon 2 : Voie tertiaires classiques</u> : 1 km Emprise : 5 m Descente d'eau à aménager 30 ml Largeur chaussée : 5 m Type de revêtement : tricouche

Fiche Projet N°19		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales		
	Rubriques	Description
		<p>Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire)</p> <p>Couche de base : Grave latéritique naturelle</p> <p>Couche de roulement : Enduit tricouche</p> <p>Nombre de carrefours à aménager : RAS</p> <p>Arbre non fruitier à abattre : RAS</p> <p>Poteau électrique à déplacer : RAS</p> <p>Maison en matériaux définitif à démolir partiellement : RAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voies terminales : 1 km <p>Emprise 5 m</p> <p>Largeur chaussée : 5 m</p> <p>Type de revêtement : tricouche</p> <p>Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire)</p> <p>Couche de base : Grave latéritique naturelle</p> <p>Couche de roulement : Enduit tricouche</p> <p>Nombre de carrefours à aménager : RAS</p> <p>Arbre non fruitier à abattre : RAS</p> <p>Poteau électrique à déplacer : RAS</p> <p>Maison en matériaux définitif à démolir partiellement : RAS</p>
14	Etat de préparation du projet	Des études sommaires ont été faites sur les voies proposées dans le projet de restructuration de Sisia. Comme précisé plus haut, il faudra faire en complémentaire, des études techniques APS et APD mais aussi une étude d'impact environnemental et sociale sommaire.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>Les contraintes proviendront de la matrice d'actions qui résultera de l'étude d'impact environnemental et social sommaire à réaliser en phase d'étude APD.</p> <p>Les contraintes seront liées à la libéralisation des emprises, notamment le dégagement des maisons qui seront partiellement ou totalement touchées par les travaux de voirie, mais aussi à l'ouverture de nouvelles voies, la libération des zones de pentes et enfin celle des zones marécageuses.</p>
15.1	Situation foncière	<p>La Commune d'Arrondissement de Bamenda 3 devra prendre les mesures pour la libération des espaces se trouvant sur l'emprise de la voie.</p> <p>La plupart des terrains privés touchés par le projet sont du domaine national. Les indemnités pourront être faites sur la base de l'arrêté du MINH DU de 1987 ou la mercuriale actuelle du Ministère des finances en matière de transactions foncières. Quel que soit le barème retenu, il faudrait épurer les droits des populations riveraines touchées par les travaux avant le démarrage du chantier.</p>

Fiche Projet N°19						
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales						
	Rubriques	Description				
15.2	Population à déplacer	Pour l'instant il est impossible de définir avec exactitude le nombre de population qu'il sera susceptible de déplacer dans le cadre de ce projet au niveau de chaque type de voie. par contre, toutes les populations concernées par le déguerpissement ont été identifiées et enregistrées. Il ne reste plus qu'à faire un répertoire par impact de ces derniers.				
15.3	Réseaux à déplacer	Pour ce qui est du réseau à déplacer, il est à noter la présence de poteaux électriques, et du réseau CAMWATER le long des voies secondaires structurantes à déplacer. Une descente est prévue avant la mise en pratique pour faire un inventaire du nombre exact et un levé au GPS de ces derniers.				
16	Conditions de mise en service	La mise en service des voies d'accès et des caniveaux construits n'est soumise à aucune contrainte. L'épuration de droits des ménages touchés par les travaux est une condition nécessaire au démarrage.				
V. Estimation des coûts						
17	Coûts	Exemples	Quantité	Px Unit	Total	
		Tronçon (voie tertiaires structurantes) : 1 km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	360 000 000	25 200 000	
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	2 000 000	2 000 000	
		Terrassements	ens	50 000 000	50 000 000	
		Chaussée & Trottoir	ens	257 800 000	257 800 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	25 000 000	25 000 000	
		Coût Total voie secondaire structurante Nord				360 000000
		Tronçon (voie secondaires structurantes sud) : 2,6 km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	300 000 000	25 000 000	
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	2 000 000	2 000 000	
		Terrassements	ens	50 000 000	50 000 000	
		Chausée & trottoirs	ens	258 000 000	258 000 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	25 000 000	25 000 000	

Fiche Projet N°19						
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies tertiaires et voies terminales						
	Rubriques	Description				
		Coût Total voie secondaire structurante Sud			300 000 000	
		Tronçon (voies secondaires classiques) : 4,6 km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	300 000 000	25 000 000	
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	2 000 000	2 000 000	
		Terrassements	ens	50 000 000	50 000 000	
		Chaussée & trottoirs	ens	258 000 000	258 000 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	25 000 000	25 000 000	
		Coût Total voies secondaires classiques			300 000 000	
18	Charges récurrentes	En fonction du niveau de service, l'entretien des infrastructures de proximité sera réalisé par la Commune d'Arrondissement de Bamenda 3. Ces travaux pourront être faits à travers les marchés d'entretien confiés aux entreprises sur la base d'un marché annuel. L'entretien courant (petites réparations) et l'entretien périodique de la chaussée elle-même à prévoir à partir de la 3 ^{ème} année, est estimé à 2% du montant des travaux pour chaque type de voie.				
19	Echéancier	Choix du maître d'œuvre	Réalisation des études et passation des marchés	Exécution des travaux	Réception des ouvrages	Signature des conventions de délégation
		Premier trimestre 2020	Premier trimestre 2020-2022	Deuxième trimestre 2020-2030	Dernier trimestre 2020-2030	Premier trimestre 2020-2030

Commenté [de5]: Absence de total Général

Composition de la fiche de projet

- Plan des différentes voies

Synthèse de coûts des travaux par voie

Synthèse des coûts des travaux par voie

COUPE DES DIFFERENTS CANIVEAUX ET TRAVERSES

Tronçon U2 : 1,7 k

Fiche Projet N°20 : Projet d'aménagement de la voie d'accès au site de Mbung

Fiche Projet N°20		
Titre du projet : Projet d'aménagement de la voie d'accès au site de Mbung		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Relier de site au reste de la ville de Bamenda
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès au site de recasement Aménager une voie d'accès au site de 12 m d'emprise sur 2 km
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> L'accessibilité du site est facilitée grâce à l'aménagement d'une voie secondaire qui la relie au reste de la ville ; Une voie d'accès de 12 m d'emprise garantie à coup sûr le désenclavement du site ;
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : Quartier Mbung
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : Voirie
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier à l'ensemble de la ville de Bamenda en général et aux habitants du déguerpis du quartier Sisia en particulier.
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Bamenda. Cette dernière sera appuyée par la Commune d'arrondissement de Bamenda 3.
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu en Février 2017. Le bureau d'étude en charge du projet de restructuration à caler ledit projet dans son programme d'intervention prioritaire et a arrêté la date de mise en œuvre pour la période couvrant les années 2020 suivant le phasage décrit dans le programme d'intervention. Pour être réaliser, ce projet doit s'inscrire le plutôt possible dans le budget de l'Etat camerounais pour l'exercice 2020.
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Pour recaser les populations de Sisia touchés par les opérations de restructuration entrepris sur ledit site, il sera capital d'assainir et d'aménager au préalable le site de recasement (Mbung) en cohérence avec les normes d'urbanisme. Cela éviterait la prolifération des autres quartiers d'habitats anarchique dans la ville de Bamenda. Pour cela, il sera aménagé en premier lieu, une voie d'accès au site afin de l'ouvrir au reste de la ville.

Fiche Projet N°20		
Titre du projet : Projet d'aménagement de la voie d'accès au site de Mbung		
	Rubriques	Description
		<p>A travers ce projet, il s'agit avant tout de désenclaver le site à travers la création de cette voie secondaire pour faciliter la mobilité en toute circonstance et en toute sécurité entre le site les quartiers avoisinants habitants et favoriser l'insertion du quartier Mbung dans la ville de Bamenda. La facilité de se déplacer est un facteur de croissance économique (augmentation des échanges) et d'amélioration des conditions sociales (atteinte des centres de services plus aisée, meilleures pénétrations des services urbains) et environnementales (amélioration des conditions de circulation en période de pluie) qui justifie un investissement pour relever le niveau de service de ce réseau viaire.</p> <p>Il est proposé que cette voie soit aménagée en tricouche sur un linéaire total de 2 km.</p>
10	Ordre de Priorité	La voirie rentrant dans l'axe des infrastructures est choisie comme l'une des priorités du recasement.
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement de ces pénétrantes Ouest et Est à la ville de Bamenda et traversant le quartier Sisia, et le fait que ce dernières soient situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p>

Fiche Projet N°20		
Titre du projet : Projet d'aménagement de la voie d'accès au site de Mbung		
	Rubriques	Description
		<p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; • définition de la procédure et des modalités de compensation ; • compensation des biens à détruire ; • mise aux normes des différentes voies ; • libération des emprises. <p>Certaines des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude. Les autres pourront être mises en œuvre suivant le calendrier établi.</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population les infrastructures adéquates favorables à leur épanouissement et à l'amélioration de leur bien-être qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Cet aménagement permet de répondre au désir des populations de faciliter la liaison dans la ville, le quartier Mbung et ses quartiers voisins. Par ailleurs, cet aménagement va favoriser le rapprochement entre les services urbains, les services de base et la population des quartiers environnant.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Cette fiche projet regroupe la voie d'accès au quartier Mbung. Dans l'ensemble ces travaux seront découpés en 2 phases (1) les études de faisabilité (APS, APD et l'étude d'impact environnemental et social sommaire), (2) la phase des travaux et du contrôle. La réalisation des travaux de voiries et ouvrages d'assainissement prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> v. Une phase Etude technique (APS/APD et EIES sommaire). Pour réduire la durée de préparation de ce projet, il est nécessaire de faire une maîtrise d'œuvre complète qui intègre la réalisation de l'APS, APD, EIES Sommaire et le contrôle des travaux. L'étude APS/APD doit intégrer : les sondages géotechniques, les levés topographiques de détails qui ont conduit à l'élaboration des différents profils, le choix du tracé en plan définitifs et le métré des travaux. Cette étude APD devrait intégrer également le dimensionnement définitif des ouvrages de drainage à mettre en place. Pour ce qui est du volet social, il faudra faire entre autres un accompagnement social de la commune de Bamenda 3 dans les arbitrages et les négociations et une étude d'impact sociale du projet sur les populations. vi. Préparation du DAO (dossier d'appel d'offre) pour le recrutement des prestataires chargés des travaux.

Fiche Projet N°20		
Titre du projet : Projet d'aménagement de la voie d'accès au site de Mbung		
	Rubriques	Description
		<p>vii. Accompagnement du maître d'ouvrage au choix des entreprises pour l'exécution des travaux. Le marché sera préparé en un lot unique.</p> <p>viii. Suivi et réception des travaux et mise en place d'un mécanisme d'entretien des infrastructures.</p> <p>Consistance des travaux :</p> <p>Travaux préparatoires : le dégagement des emprises, la démolition de bordures; la réalisation des travaux de terrassements généraux, installation de chantier.</p> <p>Travaux de voirie et assainissement : 2 km, Emprise : 12 m Largeur chaussée : 7 m Type de revêtement : tricouche Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire) Couche de base : Grave latéritique naturelle Couche de roulement : Enduit tricouche Nombre de carrefours à aménager : RAS Maison en matériaux provisoire à démolir partiellement : RAS</p>
14	Etat de préparation du projet	Des études sommaires ont été faites sur les voies proposées dans le projet de restructuration de Mbung. Comme précisé plus haut, il faudra faire en complément, des études techniques APS et APD mais aussi une étude d'impact environnemental et sociale sommaire.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>Les contraintes proviendront de la matrice d'actions qui résultera de l'étude d'impact environnemental et social sommaire à réaliser en phase d'étude APD.</p> <p>Les contraintes seront liées à la libéralisation des emprises, notamment le dégagement des maisons qui seront partiellement ou totalement touchées par l'ouverture de la nouvelle voie.</p> <p>Les contraintes seront également liées à la mise en valeur du site qui va nécessiter les travaux de terrassement, de mise à niveau (remblai/ déblai)</p>
15.1	Situation foncière	Appartenant au domaine privé de la Communauté Urbaine de Bamenda
15.2	Population à déplacer	RAS
15.3	Réseaux à déplacer	RAS
16	Conditions de mise en service	La mise en service des voies d'accès et des caniveaux construits n'est soumise à aucune contrainte. L'épuration de droits des ménages touchés par les travaux est une condition nécessaire au démarrage.

Fiche Projet N°20						
Titre du projet : Projet d'aménagement de la voie d'accès au site de Mbung						
	Rubriques	Description				
V. Estimation des coûts						
		Exemples	Quantité	Px Unit	Total	
		Tronçon (voie tertiaires structurantes) : 1 km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	1 000 000 000	70 000 000	
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	12 000 000	12 000 000	
		Terrassements	ens	150 000 000	150 000 000	
		Chaussée & Trottoir	ens	282 000 000	282 000 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	50 000 000	50 000 000	
		Coût Total voie d'accès au site de Mbung			1 000 000 000	
17	Coûts					
18	Charges récurrentes	En fonction du niveau de service, l'entretien des infrastructures de proximité sera réalisé par la Commune d'Arrondissement de Bamenda 3. Ces travaux pourront être faits à travers les marchés d'entretien confiés aux entreprises sur la base d'un marché annuel. L'entretien courant (petites réparations) et l'entretien périodique de la chaussée elle-même à prévoir à partir de la 3 ^{ème} année, est estimé à 2% du montant des travaux pour chaque type de voie.				
19	Echéancier	Choix du maître d'œuvre	Réalisation des études et passation des marchés	Exécution des travaux	Réception des ouvrages	Signature des conventions de délégation
		Premier trimestre 2020-2020	Premier trimestre 2020-2020	Deuxième trimestre 2020-2020	Dernier trimestre 2020-2020	Premier trimestre 2020-2020

Composition de la fiche de projet

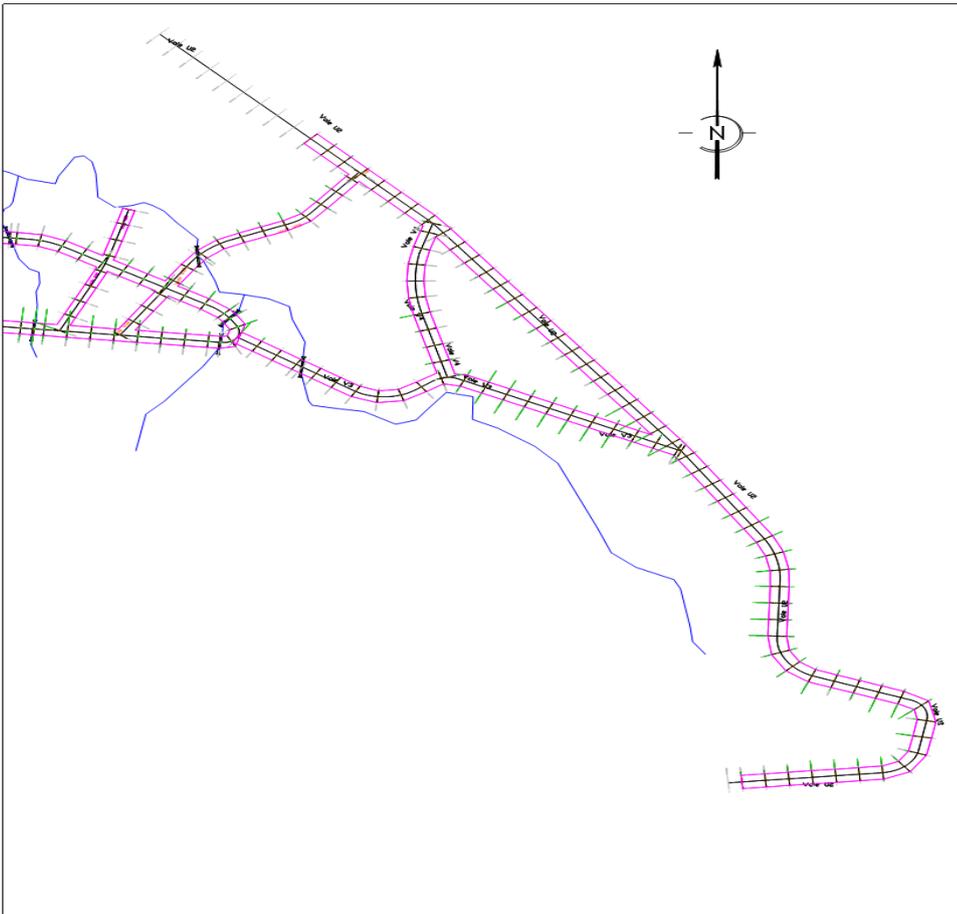
- Plan des différentes voies

Synthèse de coûts des travaux par voie

Synthèse des coûts des travaux par voie

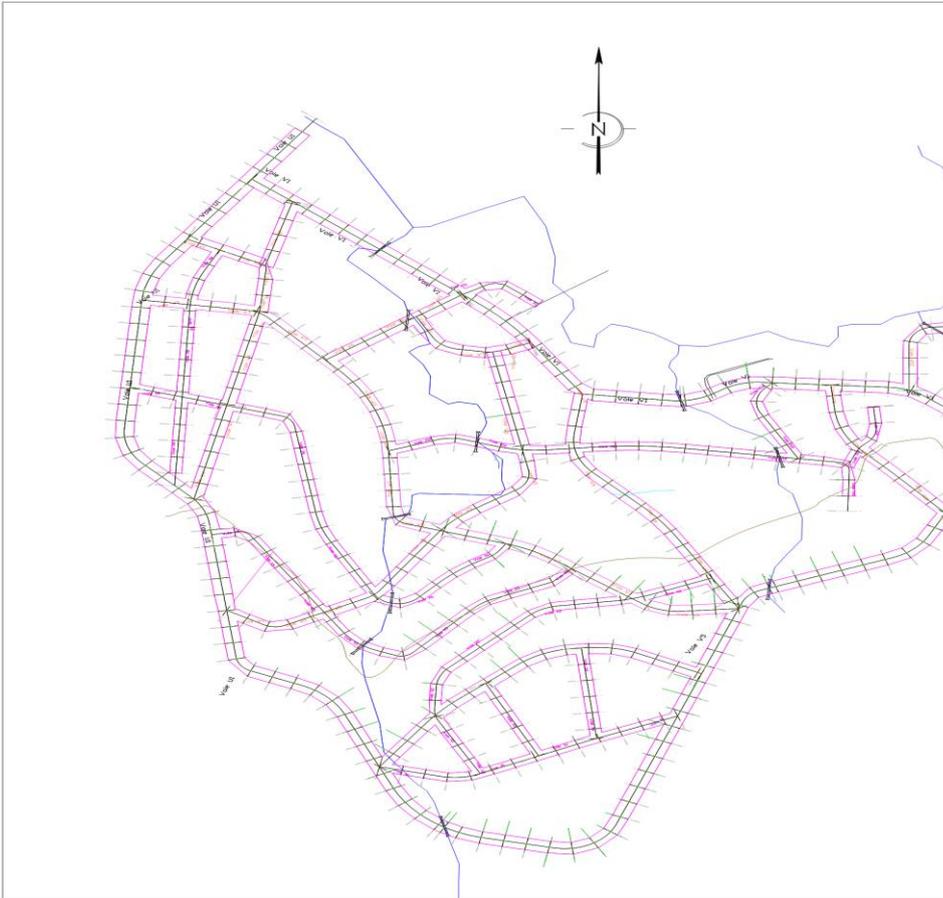
COUPE DES DIFFERENTS CANIVEAUX ET TRAVERSE

Tronçon U2 : 1,7 km



Tronçon U1 : 1,3 Km







Fiche Projet N°21 : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung

Fiche Projet N°21		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung		
	Rubriques	Description
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mobilité sur le site et ses environs
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Aménager les voies secondaires de 10 m d'emprises sur 2,1 km Aménager des voies tertiaires de 7 m d'emprise sur 4,8 km
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> L'accessibilité du site est facilitée grâce à l'aménagement des voies secondaires; La circulation à l'intérieur du site est garantie à travers la création des voies tertiaires ;
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : Quartier Mbung
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : Voirie
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier à l'ensemble de la ville de Bamenda en général et aux habitants déguerpis du quartier Sisia en particulier.
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Bamenda. Cette dernière sera appuyée par la Commune d'arrondissement de Bamenda 3.
8	Date de la sélection du projet	<p>La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu en Février 2017.</p> <p>Le bureau d'étude en charge du projet de restructuration à caler ledit projet dans son programme d'intervention prioritaire et a arrêté la date de mise en œuvre pour la période couvrant les années 2020 suivant le phasage décrit dans le programme d'intervention.</p> <p>Pour être réaliser, ce projet doit s'inscrire le plutôt possible dans le budget de l'Etat camerounais pour l'exercice 2020.</p>
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Pour recaser les populations de Sisia touchés par les opérations de restructuration entrepris sur ledit site, il sera capital de structurer au préalable le quartier Mbung par des voies secondaires et tertiaires en cohérence avec les normes d'urbanisme.



Fiche Projet N°21		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung		
	Rubriques	Description
		<p>Cela éviterait la prolifération des autres quartiers d'habitats anarchique dans la ville de Bamenda.</p> <p>A travers ce projet, il s'agit avant tout de désenclaver le site à travers la création des voies secondaires et tertiaires pour faciliter la mobilité en toute circonstance et en toute sécurité des personnes et leurs biens entre le site et les quartiers environnant et favoriser l'insertion du quartier Mbung dans la ville de Bamenda. La facilité de se déplacer est un facteur de croissance économique (augmentation des échanges) et d'amélioration des conditions sociales (atteinte des centres de services plus aisée, meilleures pénétrations des services urbains) et environnementales (amélioration des conditions de circulation en période de pluie) qui justifie un investissement pour relever le niveau de service de ce réseau viaire.</p> <p>Il est proposé que ces voies soient aménagées en tricouche sur un linéaire total de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2, 1 km de voies secondaires. - 3,8 km de voies tertiaires.
10	Ordre de Priorité	La voirie rentrant dans l'axe des infrastructures est choisie comme l'une des priorités du recasement.
11	Impact environnemental	<p>Conformément à la législation nationale du Cameroun et telle que fixée par la Loi-cadre n° 96/12 sur la protection de l'environnement adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 août 1996, « <i>tout projet d'aménagement qui risque de porter atteinte à l'environnement</i> » est obligatoirement soumis à une étude d'impact sur l'environnement.</p> <p>En effet, la Loi-cadre camerounaise n° 96/12 définit parfaitement dans son article 17 le but d'une « étude d'impact qui doit évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ». Le but de l'EIES est donc d'identifier les risques potentiels sur les milieux physique, biologique, socioculturel et socio-économique, pour par la suite proposer des mesures permettant de compenser ou d'atténuer les éventuels effets négatifs du projet sur l'environnement. Aussi, elle permet de produire un plan de gestion environnementale déclinant ces mesures en actions simples et réalistes afin de favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement récepteur.</p> <p>Ainsi, le présent rapport de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) constitue donc le dossier d'appui, auprès des autorités compétentes de la république du Cameroun, pour l'évaluation de la faisabilité environnementale des travaux de construction des routes en étude.</p> <p>Par ailleurs, les Termes de Référence (TDR) de l'étude émis par le promoteur du projet, soit le Ministère des Travaux Publics/Direction des Investissements et de la Protection de l'Environnement Routiers (DIPER), précise un ensemble de principes devant orienter l'étude dont celui de répondre aux Directives types du</p>



Fiche Projet N°21		
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung		
	Rubriques	Description
		<p>Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable en matière d'évaluation environnementale.</p> <p>Pour l'aménagement de ces pénétrantes Ouest et Est à la ville de Bamenda et traversant le quartier Sisia, et le fait que ce dernières soient situé sur une zone à risque entraîne la mise sur pied d'une EIES. Cette mesure comprend l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour indemniser les cultures, arbres fruitiers, et maisons détruits lors des travaux. Cette indemnisation doit être faite en fonction du degré du préjudice subi. Le barème de compensation utilisé est celui prévu par la réglementaire en vigueur.</p> <p>Pour la mise en œuvre réussie de ces actions, les activités suivantes peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des biens à détruire ainsi que leurs propriétaires (action menée) ; • définition de la procédure et des modalités de compensation ; • compensation des biens à détruire ; • mise aux normes des différentes voies ; • libération des emprises. <p>Certaines des actions citées ci-dessus ont déjà été exécutées pendant la phase d'étude. Les autres pourront être mises en œuvre suivant le calendrier établi.</p>
12	Impact Social	<p>Le projet offre à la population les infrastructures adéquates favorables à leur épanouissement et à l'amélioration de leur bien-être qui est lié aux besoins culturels et sociaux des habitants, l'organisation des activités diverses ou de manifestations culturelles et sociales.</p> <p>Cet aménagement permet de répondre au désir des populations de faciliter la liaison dans la ville, le quartier Mbung et ses quartiers voisins. Par ailleurs, cet aménagement va favoriser le rapprochement entre les services urbains, les services de base et la population des quartiers environnant.</p> <p>Ce projet permettra de renforcer le tissu associatif en place pour la prise en charge des activités de sensibilisation et d'accompagnement des habitants tout en favorisant la cohésion sociale entre les différentes couches et entités ethniques et religieuses que comporte le quartier.</p>
IV. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Cette fiche projet regroupe les voies d'accès du quartier Mbung, précisément les voies secondaires et les voies tertiaires et les travaux de drainages qui accompagne le tracé des voies. Dans l'ensemble ces travaux seront découpés en 2 phases (1) les études de faisabilité (APS, APD et l'étude d'impact environnemental et social sommaire), (2) la phase des travaux et du contrôle. La réalisation des travaux de voiries et ouvrages d'assainissement prévoit :</p> <p>ix. Une phase Etude technique (APS/APD et EIES sommaire). Pour réduire la durée de préparation de ce projet, il est nécessaire de</p>



Fiche Projet N°21

Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung

	Rubriques	Description
		<p>faire une maîtrise d'œuvre complète qui intègre la réalisation de l'APS, APD, EIES Sommaire et le contrôle des travaux. L'étude APS/APD doit intégrer : les sondages géotechniques, les levés topographiques de détails qui ont conduit à l'élaboration des différents profils, le choix du tracé en plan définitifs et le métré des travaux. Cette étude APD devrait intégrer également le dimensionnement définitif des ouvrages de drainage à mettre en place. Pour ce qui est du volet social, il faudra faire entre autres un accompagnement social de la commune de Bamenda 3 dans les arbitrages et les négociations et une étude d'impact sociale du projet sur les populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> x. Préparation du DAO (dossier d'appel d'offre) pour le recrutement des prestataires chargés des travaux. xi. Accompagnement du maître d'ouvrage au choix des entreprises pour l'exécution des travaux. Le marché sera préparé en un lot unique. xii. Suivi et réception des travaux et mise en place d'un mécanisme d'entretien des infrastructures. <p>Consistance des travaux :</p> <p>Travaux préparatoires : le dégagement des emprises, la démolition de bordures; la réalisation des travaux de terrassements généraux, installation de chantier.</p> <p>Travaux de voirie et assainissement des voies secondaires : 2,1 km, Emprise : 10 m Largeur chaussée : 7 m Type de revêtement : tricouche Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire) Couche de base : Grave latéritique naturelle Couche de roulement : Enduit tricouche Nombre de carrefours à aménager : RAS Maison en matériaux provisoire à démolir partiellement : RAS</p> <p>Travaux de voirie et assainissement des voies tertiaires: 4,6 km, Emprise : 7 m Largeur chaussée : 5 m Type de revêtement : tricouche</p>



Fiche Projet N°21					
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung					
	Rubriques	Description			
		Caractéristiques techniques de la chaussée (provisoire) Couche de base : Grave latéritique naturelle Couche de roulement : Enduit tricouche Nombre de carrefours à aménager : RAS Maison en matériaux provisoire à démolir partiellement : RAS			
14	Etat de préparation du projet	Des études sommaires ont été faites sur les voies proposées dans le projet de restructuration de Mbung. Comme précisé plus haut, il faudra faire en complémentaire, des études techniques APS et APD mais aussi une étude d'impact environnemental et sociale sommaire.			
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	Les contraintes proviendront de la matrice d'actions qui résultera de l'étude d'impact environnemental et social sommaire à réaliser en phase d'étude APD. Les contraintes seront liées à la libéralisation des emprises, notamment le dégagement des maisons qui seront partiellement ou totalement touchées par l'ouverture de la nouvelle voie. Les contraintes seront également liées à la mise en valeur du site qui va nécessiter les travaux de terrassement, de mise à niveau (remblai/ déblai)			
15.1	Situation foncière	Appartenant au domaine privé de la Communauté Urbaine de Bamenda			
15.2	Population à déplacer	RAS			
15.3	Réseaux à déplacer	RAS			
16	Conditions de mise en service	La mise en service des voies d'accès et des caniveaux construits n'est soumise à aucune contrainte. L'épuration de droits des ménages touchés par les travaux est une condition nécessaire au démarrage.			
V. Estimation des coûts					
17	Coûts	Exemples	Quantité	Px Unit	Total
		Tronçon (voies secondaires) : 2,1 km			
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	1 000 000 000	70 000 000
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	12 000 000	12 000 000
		Terrassements	ens	150 000 000	150 000 000



Fiche Projet N°21						
Titre du projet : Projet d'aménagement des voies secondaires et tertiaires du site de Mbung						
	Rubriques	Description				
		Assainissement	ens	82 000 000	82 000 000	
		Chaussée & Trottoir	ens	200 000 000	200 000 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	50 000 000	50 000 000	
		Coût Total voie secondaires			1 000 000 000	
		Tronçon (voies tertiaires) : 4,8km				
		Maîtrise d'œuvre complète (Etudes d'APS/APD/DAO et contrôle) des travaux de voirie	7%	1 920 000 000	134 000 000	
		Installation de chantier et travaux préparatoires	ens	50 000 000	50 000 000	
		Terrassements	ens	150 000 000	150 000 000	
		Assainissement	ens	436 000 000	436 000 000	
		Chaussée & Trottoir	ens	1 000 000 000	1 000 000 000	
		Equipements d'accompagnement	ens	150 000 000	150 000 000	
		Coût Total voies tertiaires			1 920 000 000	
18	Charges récurrentes	En fonction du niveau de service, l'entretien des infrastructures de proximité sera réalisé par la Commune d'Arrondissement de Bamenda 3. Ces travaux pourront être faits à travers les marchés d'entretien confiés aux entreprises sur la base d'un marché annuel. L'entretien courant (petites réparations) et l'entretien périodique de la chaussée elle-même à prévoir à partir de la 3 ^{ème} année, est estimé à 2% du montant des travaux pour chaque type de voie.				
19	Echéancier	Choix du maître d'œuvre	Réalisation des études et passation des marchés	Exécution des travaux	Réception des ouvrages	Signature des conventions de délégation
		Premier trimestre 2020	Premier trimestre 2020	Deuxième trimestre 2020	Dernier trimestre 2020	Premier trimestre 2020

Commenté [de6]: Total général des fiches projet différent du total général du projet confère tableau n°2

Composition de la fiche de projet

- Plan des différentes voies